

RAPPORT SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

(7 juillet 2019 au 10 janvier 2020)

**Présenté par
le Président de la Commission politique,
M. Christophe-André Frassa**

**Au Bureau
de l'Assemblée parlementaire de la
Francophonie**

Dakar, janvier 2020

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Suspension	1
Mise sous observation	1
Mise sous alerte	2
Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone	2
1. Section suspendue	3
1.1. République arabe syrienne	3
2. Section mise sous observation	6
2.1. Burundi	6
3. Sections sous alerte	10
3.1. Bénin	10
3.2. Cambodge	12
4. Autres situations politiques	14
4.1. Cameroun	14
4.2. Catalogne	16
4.3. Côte d'Ivoire	17
4.4. Égypte	20
4.5. Guinée	21
4.6. Guinée-Bissau	23
4.7. Haïti	26
4.8. Liban	28
4.9. République centrafricaine	30
4.10. République démocratique du Congo	34
4.11. Sahel	35

4.11.1. Burkina Faso	38
4.11.2. Mali	39
4.11.3. Mauritanie	42
4.11.4. Niger	42
4.11.5. Tchad	44
5. Veille électorale depuis juillet 2019	44
Belgique.....	44
Canada	45
Grèce.....	45
Kosovo.....	45
Madagascar.....	45
Maurice.....	45
Moldavie	46
Pologne	46
Roumanie.....	46
Rwanda.....	46
Tunisie.....	46
6. Calendrier électorale pour le 1^{er} semestre de 2020.....	48

Introduction

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des *Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF. Il s'agit des mécanismes de suspension, de mise sous observation et de mise sous alerte.

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, est dissous ou privé de ses pouvoirs.

En étant suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper des postes de responsabilité, bénéficier d'action de coopération ou participer aux différentes réunions des instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne** (2011) – La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues¹. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut

¹ Cette mesure remplace la « mise sous observation à titre préventif » utilisée avant l'adoption par l'Assemblée plénière de Luxembourg en juillet 2017 du document *Mécanismes de vigilance démocratique et sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*.

être mise en place pour une période de deux ans, ce qui permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **Burundi** (2015) – La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la Session de l'APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits humains commises. La suspension des activités de coopération institutionnelle a été levée lors de la Session de l'APF à Québec (2018).

Mise sous alerte

L'alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues au sein de l'espace francophone afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'aucune sanction et n'a pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Actuellement, deux sections sont mises sous alerte au sein de notre Assemblée :

- **Cambodge** (2018) - S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec.
- **Bénin** (2019) – Préoccupé de la détérioration de la situation politique béninoise en amont et à l'issue des élections législatives du 28 avril 2019, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section béninoise lors de sa réunion du 5 juillet 2019 à Abidjan.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

	DÉBUT DE LA SUSPENSION	DÉBUT DE LA MISE SOUS OBSERVATION	DÉBUT DE LA MISE SOUS ALERTE
Bénin			Juillet 2019
Burundi		Juillet 2015	
Cambodge			Juillet 2018
République arabe syrienne	Juillet 2011		

Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Le présent rapport se consacre à l'examen des situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise. On y présente aussi l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein des sections de l'APF depuis la dernière réunion de la Commission politique en juillet 2019.

Dans un premier temps, il sera question de la situation de la République arabe syrienne, seule section actuellement suspendue au sein de notre Assemblée. Dans un deuxième temps sera traitée la situation

du Burundi, section mise sous observation depuis juillet 2015. Dans un troisième temps seront abordées les situations au Bénin et au Cambodge, au titre des sections mises sous alerte.

D'autres situations ayant retenu l'attention de l'APF au cours des derniers mois seront ensuite exposées : celles du Cameroun, de Catalogne, de l'Égypte, de Guinée, de Guinée-Bissau, d'Haïti, du Liban, de République centrafricaine et du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point ne constitue pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient de bien distinguer les sections suspendues et mises sous observation de celles simplement citées pour parfaire l'information donnée aux membres de l'APF.

Une cinquième partie fait le point sur l'actualité parlementaire ailleurs dans l'espace francophone en abordant notamment les différentes élections législatives ayant ponctué la vie parlementaire de nos sections au cours des derniers mois.

Enfin, la dernière partie fait état du calendrier électoral pour le premier semestre de 2020.

1. Section suspendue

1.1. République arabe syrienne

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37^e Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Le conflit syrien a débuté en mars 2011 alors que, dans le sillage du Printemps arabe, des mouvements de contestation populaire sont violemment réprimés par les forces de l'ordre. Commencant par de simples manifestations citoyennes réclamant des réformes politiques, la situation en Syrie s'est transformée en guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples et se complexifiant sans cesse avec l'entrée en jeu des organisations djihadistes et des puissances extérieures.

Le conflit syrien opposait, dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad aux groupes armés rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitaient le départ du président. Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne était constituée de rebelles dits modérés, mais aussi de groupes djihadistes, notamment les salafistes du Hayat Tahrir al-Cham (HTS), ex-branche d'Al-Qaïda en Syrie, réfutant l'organisation terroriste État islamique (EI). Le régime de Bachar al-Assad combattait également l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un « califat islamiste » en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affrontait des factions kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le nord du pays, notamment les Unités de protection du peuple (YPG). Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens, combattaient l'expansion de l'EI. Une alliance militaire arabo-kurde soutenue par les États-Unis – les Forces démocratiques syriennes (FDS) – et largement dominée par les YPG a été créée pour lutter contre l'EI.

À cette mosaïque s'ajoutent finalement les acteurs extérieurs :

- principalement la Russie et l'Iran, qui appuient le régime syrien;
- la Turquie, opposée aux Kurdes et qui accompagne une partie de l'opposition depuis septembre 2016, en plus d'avoir récemment envahi une partie du territoire syrien;
- la coalition internationale contre l'organisation terroriste EI;
- ainsi qu'Israël qui, par des frappes aériennes en territoire syrien, soutient protéger sa frontière contre les activités du Hezbollah libanais.

Après neuf ans de conflit, on compte plus de 380 000 personnes décédées, dont plus de 115 000 civils. La guerre a entraîné des destructions massives d'infrastructures et a réduit à néant plusieurs secteurs cruciaux pour l'économie, dont celui du pétrole.

Chute territoriale du « califat islamique »

Le 23 mars 2019, les FDS, l'alliance arabo-kurde appuyée par les Occidentaux, a repris le village de Baghouz, soit le dernier territoire contrôlé par l'EI. Cette victoire militaire marquait, de l'avis des États-Unis, la chute du « califat islamique » autoproclamé en Syrie. Les experts de l'ONU estiment toutefois que le groupe terroriste représente toujours une menace en raison de ses hommes et des armes qu'il a toujours en sa possession.

Après avoir été chassé de la rive orientale de l'Euphrate, l'EI a intensifié son activité à l'ouest du fleuve, dans le vaste désert de la Badia, sous le contrôle des troupes gouvernementales, où les embuscades, les attaques-surprises et les enlèvements de militaires se multiplient.

Incursions turques en territoire syrien

Depuis le début du conflit, la Turquie était inquiète des activités des YPG dans le nord de la Syrie, considérant cet allié clé des Occidentaux comme une organisation terroriste affiliée au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), dont elle combat l'insurrection en Turquie depuis plusieurs décennies. Or, les États-Unis et la coalition internationale contre l'EI doivent largement leurs victoires sur le terrain aux YPG, ce qui place les deux puissances membres de l'OTAN en porte-à-faux sur la question kurde.

Le 9 octobre, après avoir obtenu l'accord du président des États-Unis, les forces turques et des factions alliées ont commencé une offensive sur le territoire syrien dans le but de « prévenir la création d'un corridor terroriste » à la frontière. Le 13 octobre, M. Trump a annoncé que les États-Unis retireraient leurs troupes du nord de la Syrie, laissant le champ libre aux troupes turques et causant une vive inquiétude du côté des alliés kurdes et des FDS. Réagissant à plusieurs critiques sur la scène politique américaine et d'alliés internationaux, le président a fait volte-face le lendemain et a condamné les actions de la Turquie tout en limitant le retrait de troupes.

En quelques jours d'incursions militaires turques, le portrait a considérablement été reconfiguré dans le Nord syrien. D'abord, 92 civils sont morts et 200 000 ont été déplacés. Réagissant aux menaces de départ américain, les FDS ont conclu une entente permettant le retour des forces de Bachar al-Assad et de ses alliés russes au sein de la région autonome kurde afin de combattre l'invasion des Turques, qui avaient rapidement effectué d'importants gains territoriaux. Quelques jours seulement après l'incursion

turque, deux cessez-le-feu consécutifs (le premier négocié par les États-Unis et le second par la Russie) ont consacré cet état de fait et le retrait des YPG d'une section de la frontière turque. Des combats sporadiques continuent d'éclater et la situation demeure hautement instable dans le nord de la Syrie.

Intensification des raids aériens à Idleb

Au nord-ouest de la Syrie, la trêve instaurée en septembre 2018 entre le groupe HTS et les autorités syriennes sur la création d'une zone « démilitarisée » – sous le parrainage de la Russie et de la Turquie – s'est grandement fragilisée depuis que les djihadistes ont pris le contrôle de la province d'Idleb, dernier bastion rebelle et djihadiste, en janvier 2019. Soutenues par la Russie, mais aussi par l'Iran et par le Hezbollah libanais, les troupes gouvernementales syriennes ont poursuivi leurs opérations offensives contre les djihadistes et rebelles jusqu'à reprendre le contrôle de près des deux tiers du territoire du pays.

Après l'échec rapide d'un cessez-le-feu début août 2019, les bombardements par Damas et Moscou ont repris de plus belle. Parallèlement à la trêve, les Nations Unies ont ordonné, le 1^{er} août, une enquête sur les frappes aériennes qui touchent des sites civils, notamment des hôpitaux. Une seconde trêve a été annoncée par la Russie le 31 août, après quatre mois consécutifs de bombardements soutenus qui ont fait plus de 4 500 morts, dont près de 1 200 civils.

Les bombardements initialement sporadiques se sont accentués après une visite du président syrien dans cette province le 22 octobre. S'exprimant devant ses troupes, Bachar al-Assad avait déclaré que la bataille d'Idleb était la clé pour mettre un terme à la guerre qui sévit dans le pays depuis 2011.

Les combats au sol se particulièrement intensifiés dans la province en novembre. Depuis la mi-décembre, les forces aériennes du régime al-Assad soutenues par l'aviation russe ont intensifié leurs bombardements dans la région. Cette progression et l'intensification des frappes aériennes ont entraîné le déplacement de dizaines de milliers de civils. Le 26 décembre, le président Trump a appelé Moscou, Damas et Téhéran à cesser de tuer des civils dans cette région. La France a aussi réclamé une désescalade immédiate, accusant le régime et ses alliés russe et iranien d'aggraver la crise humanitaire. Au début de mois de janvier 2020, cinq enfants sont morts, tués par des tirs de roquette dans la région.

Efforts diplomatiques

Le 1^{er} novembre dernier, le Comité constitutionnel syrien, dont la création a été annoncée fin septembre par l'ONU, s'est réuni pour la première fois à Genève. Il réunit des représentants nommés par le gouvernement, par l'opposition et par l'ONU pour représenter la société civile. Après trois jours de discussions en plénière, un « groupe de rédaction » restreint s'est mis au travail à son tour. Ce comité « crédible, équilibré et inclusif » a pour tâche d'amender la Constitution syrienne de 2012 ou d'en rédiger une nouvelle. L'initiative fait suite à la résolution 2 254 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée à l'unanimité le 18 décembre 2015 à New York, qui appelait à un cessez-le-feu, à des élections libres et équitables et préconisait la rédaction d'une nouvelle Constitution. Plusieurs analystes

ont toutefois souligné la portée limitée de ces discussions, plusieurs acteurs importants sur le terrain n'y étant pas représentés.

À la fin décembre 2019, la Russie et la Chine ont opposé leur veto au Conseil de sécurité à l'extension d'un an de l'aide humanitaire transfrontalière de l'ONU à quatre millions de Syriennes et de Syriens, principalement dans les régions échappant encore au contrôle de Damas, comme celle d'Idleb.

Parallèlement aux négociations de Genève, la Russie, l'Iran et la Turquie ont lancé en 2017 un processus de paix entre les différents acteurs du conflit à Astana, au Kazakhstan. Depuis, 13 rencontres ont eu lieu, avec certaines avancées notables pour la réduction de la violence, selon l'ex-envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie Staffan de Mistura.

Situation humanitaire, droits humains et reconstruction

Plus de 370 000 personnes sont mortes depuis le début de la guerre en Syrie, selon le plus récent bilan de l'OSDH. Parmi les victimes, on compte au total 112 623 civils, dont plus 21 000 enfants et 13 000 femmes. Près de 125 000 soldats de l'armée syrienne et membres de la milice qui lui sont alliés sont morts. Enfin, 66 000 djihadistes, notamment de l'EI et du HTS, ont été tués.

Le conflit syrien constitue à cet égard l'une des plus grandes crises humanitaires de notre temps. Selon l'ONU, quelque 5,6 millions de personnes ont fui la Syrie et se sont inscrites auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en particulier au Liban, en Turquie et en Jordanie. En outre, approximativement 6,6 millions ont été déplacés à l'interne; de ce nombre figurent 2,98 millions de personnes dans des zones difficiles d'accès et des villes assiégées. Environ 400 000 personnes ont été déplacées par les violences à Idlib depuis avril. L'ONU estime que 11 millions de Syriens, soit plus de la moitié de la population, a présentement besoin d'aide humanitaire.

2. Section mise sous observation

2.1. Burundi

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2015

La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la 41^e Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l'Homme commises. La suspension des activités de coopération institutionnelle a été levée lors de la 44^e Session de l'APF à Québec (2018).

L'annonce, en avril 2015, de la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel, jugée anticonstitutionnelle par plusieurs opposants, a entraîné dans le pays une montée des mouvements contestataires populaires, réprimés violemment par les forces de l'ordre. S'en est suivi une multiplication des actes de violence et de répression, déstabilisant et troublant la société burundaise : tentative de coup d'État en mai 2015, assassinats de plusieurs personnalités politiques, fuite en exil de divers opposants au régime, etc. La crise postélectorale aurait fait au moins 1 200 morts

et déplacé plus de 400 000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, selon les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui avait ouvert une enquête sur les crimes commis pendant cette période.

À partir de 2017, le gouvernement burundais soutient que la crise dans le pays est terminée et que le calme est revenu. Depuis le second semestre de l'année 2017, les actes de violence et l'insécurité ont certes diminué au Burundi par rapport aux années 2015 et 2016, mais, en matière de respect des droits de l'Homme, il semble que de nombreuses violations soient toujours commises. L'ONG Human Rights Watch dénonce effectivement, dans son rapport de 2019, des exactions commises par les forces de sécurité et les jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure, qui servent d'auxiliaires aux forces de sécurité.

En mai 2018, le pouvoir du président Nkurunziza a été renforcé par des amendements constitutionnels avalisés par un référendum, lui permettant potentiellement de rester au pouvoir jusqu'en 2034. Il a toutefois annoncé, le 7 juin 2018, qu'il ne se représenterait pas à un troisième mandat à la présidentielle de 2020. Il a répété cet engagement le 21 décembre 2019, lors d'un discours prononcé devant les forces de sécurité à Gitega et retransmis à la télévision. Or, aucun candidat n'a été désigné pour lui succéder au sein de son parti, le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD).

Dialogue interburundais

À la veille des élections présidentielles de 2015, la Communauté des États d'Afrique de l'Est (CAE) a mis sur pied un dialogue politique inclusif interburundais sous la facilitation de l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa et la médiation du Président ougandais Yoweri Museveni. Le dialogue devait mener à un accord qui assurerait la tenue d'élections crédibles, transparentes et pacifiques en 2020. En août 2018, une vingtaine de partis politiques ont signé à Kayanza une « feuille de route » non consensuelle proposée par le gouvernement pour la tenue des élections de 2020. Les principales forces d'opposition internes ont dénoncé cette initiative réalisée en parallèle des efforts de dialogue inclusif menés par la CAE. Le facilitateur Mkapa a par la suite tenté d'organiser un cinquième round de discussions, en octobre 2018, mais le parti au pouvoir et ses alliés ont boycotté la réunion. Le processus s'est ultimement avéré être un échec, aucune rencontre du dialogue n'ayant réuni toutes les parties autour d'une même table depuis 2015.

Après l'échec du dialogue interburundais, les leaders de l'opposition interne et en exil sous l'égide du *Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha* (CNARED) se sont réunis à Kampala du 3 au 5 mai 2019 et ont décidé de développer une plateforme commune en vue des élections générales de 2020. Ils ont adressé des lettres aux garants de l'Accord d'Arusha pour qu'ils s'impliquent davantage dans la résolution de la crise.

Depuis septembre 2019, une délégation conduite par Anicet Niyonkuru, Secrétaire exécutif du CNARED, a engagé des discussions avec les représentants du gouvernement sur des questions telles que le retour d'exil des leaders d'opposition, l'ouverture de l'espace politique et la levée des mandats d'arrêt contre une trentaine d'opposants politiques, de figure de la société civile ainsi que de journalistes burundais. Le Président de la République avait par ailleurs annoncé dans un discours, le 20 août, qu'aucun mandat d'arrêt contre les opposants poursuivis par la justice ne serait levé s'ils rentraient au

pays. Cette annonce était intervenue alors que certains opposants en exil annonçaient leur retour pour les prochaines élections.

Commission d'enquête internationale

Le 28 février 2018, le gouvernement burundais a officialisé la fermeture, à Bujumbura, du Bureau local du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme avec lequel il avait déjà suspendu la collaboration depuis octobre 2016.

Le dernier rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme au Burundi, rendu public le 6 septembre 2019, relève que « les violations des droits de l'Homme ont une dimension essentiellement politique, et la répression des libertés publiques s'accélère alors que les élections présidentielle et législatives de 2020 approchent ». La responsabilité de ces violations est imputée à l'État alors que les Imbonerakure sont considérés comme les principaux auteurs des violations révélées (meurtres, disparitions forcées, arrestations arbitraires, viols, etc.).

La Commission constate que le niveau de violence au Burundi et « le climat de peur et d'intimidation » sont alimentés par une impunité généralisée. Les autorités burundaises ont vigoureusement rejeté ce rapport et ont menacé de quitter le Conseil des droits de l'Homme qu'ils jugent politisé. Les deux chambres du Parlement se sont réunies en congrès pour adopter une déclaration condamnant le rapport. Les trois enquêteurs de la Commission ont ensuite été déclarés *persona non grata* au Burundi.

Le 22 septembre 2019, la conférence des évêques du Burundi a fait part de son inquiétude et a souligné que l'activité des Imbonerakure « risque de perturber le climat favorable au processus électoral ». Elle a observé par ailleurs l'existence de pratiques visant à « étouffer et violenter certains partis politiques et persécuter leurs membres, alors que le multipartisme est reconnu au Burundi ». L'émissaire de l'ONU pour le Burundi, Michel Kafando, a annoncé le 30 octobre qu'il quittait ses fonctions entamées il y a deux ans.

Pressions sur l'opposition et sur les médias

En août 2019, une dizaine de permanences du parti d'opposition du Congrès national pour la Liberté (CNL), présidé par Agathon Rwaswa, ont fait l'objet d'incendies d'origine criminelle, selon ses cadres. Le parti accuse les Imbonerakure de perpétrer ces attaques. Le CNL avait été fondé dans la perspective des élections législatives prévues en 2020 et afin de se conformer aux nouvelles exigences constitutionnelles à l'issue du référendum de mai 2018.

Quatre membres des Imbonerakure ont été condamnés le 8 octobre à la prison à perpétuité pour l'assassinat en août dernier d'un militant du parti CNL. Le 29 octobre, une vingtaine de responsables locaux du CNL ont été arrêtés pour tentative d'assassinat. Dans les premiers jours de novembre, dix membres du CNL ont été pris à parti et détenus par les Imbonerakure dans les provinces de Ryuigi et de Kayanza. De nombreuses autres arrestations ont eu lieu ainsi que des heurts entre militants des deux partis, mais Agathon Rwaswa a déclaré, le 15 novembre, que le CNL avait l'intention de participer à l'élection de 2020 malgré l'intimidation. Le principal parti d'opposition burundais s'inquiète toutefois de la généralisation des nombreuses violations des droits de l'Homme qui ciblent ses militants. Similairement,

dans son rapport publié le 12 juin, l'ONG Human Rights Watch s'alarme des violences perpétrées à l'encontre des membres de l'opposition.

Dans la nuit du 16 au 17 novembre, des milices non identifiées ont attaqué une position de l'armée burundaise dans le nord-ouest du pays, faisant 19 victimes chez les militaires. Le gouvernement burundais a accusé le Rwanda d'être derrière l'attaque et a menacé de riposter en cas de récidive, ce que les autorités rwandaises se sont empressées de démentir. Le régime du président Nkurunziza accuse déjà depuis plusieurs années le pays voisin d'appuyer des rebelles sur son territoire.

Quatre journalistes burundais ont été arrêtés et maintenus en détention alors qu'ils couvraient l'incursion de rebelles burundais venus de la République démocratique du Congo (RDC) le 22 octobre. Ces journalistes du journal Iwacu, l'un des derniers journaux indépendants du Burundi, ont été accusés de « complicité d'atteinte à la sécurité de l'État ». Le parquet burundais a requis, en décembre 2019, 15 ans de prison à leur encontre ainsi que 20 ans de privation des droits civiques. Le jugement a été mis en délibéré pour un mois.

Le Burundi se situe au 159^e rang du classement mondial de la liberté de la presse de l'ONG Reporters sans frontières (RSF).

Situation humanitaire

Le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR) recensait au 31 octobre 326 435 réfugiés burundais, dont 50% en Tanzanie et 22% au Rwanda. Avec l'accord conclu entre le Burundi et la Tanzanie, le 24 août, les deux gouvernements ont annoncé l'accélération des opérations de rapatriement des réfugiés burundais d'ici au 31 décembre 2019.

Le besoin d'aide financière internationale pour les réfugiés burundais est criant : en 2018, le HCR n'a réussi à réunir que 33 % des 391 millions demandés dans l'appel de fonds, ce qui en fait la situation d'urgence la moins financée dans le monde. En 2019, seulement 32% des fonds demandés ont été reçus en date de la mi-décembre.

Élections présidentielle, législatives et locales de 2020

Le 28 juin dernier, la Commission nationale électorale indépendante du Burundi (CENI) a publié le calendrier des élections générales de 2020. Le premier tour des élections présidentielles, législatives et communales est prévu le 20 mai 2020 et le second tour le 19 juin 2020. Les élections sénatoriales et collinaires sont fixées aux 20 juillet et au 24 août 2020. Ces élections se dérouleront conformément au nouveau code électoral promulgué le 28 mai par le Président de la République, qui intègre la modification constitutionnelle de 2018 consacrant le passage de la durée du mandat présidentiel de 5 à 7 ans. Son article 125 dispose par ailleurs que les candidats aux élections doivent « résider au Burundi lors de la présentation des candidatures », ce qui entrave les candidatures de l'opposition en exil.

Le Président Pierre Nkurunziza a décidé de faire financer les élections par la population burundaise pour éviter encore une fois de dépendre des bailleurs de fonds traditionnels, dont l'Union européenne, les États-Unis et d'autres pays occidentaux, qui ont suspendu leur aide électorale en 2015. Bien que le gouvernement burundais parle d'actions « volontaires », certaines communes dénoncent le recours à

des pratiques astreignantes dans la collecte de fonds, comme la fixation de montants à payer en fonction des catégories de population et la privation du droit aux services publics de base (documents officiels, soins médicaux, gratuité de l'accouchement, etc.) imposée à ceux qui n'auraient pas présenté leur quittance. L'ONG Human Rights Watch a également relevé plusieurs cas où des personnes ont été forcées de payer plusieurs fois le montant demandé, ne s'étant pas fait remettre de reçu.

3. Sections sous alerte

3.1. Bénin

SECTION SOUS ALERTE DEPUIS JUILLET 2019

Préoccupé de la détérioration de la situation politique béninoise en amont et à l'issue des élections législatives du 28 avril 2019, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section béninoise lors de sa réunion du 5 juillet 2019 à Abidjan.

La situation politique béninoise s'est détériorée en 2019, à l'issue des élections législatives émaillées de violences inédites et dans un contexte de grave insécurité régionale marqué par la menace des groupes terroristes. Dans un communiqué de presse, publié le 22 mai, l'APF a exprimé son inquiétude devant un risque de recul démocratique et a appelé au respect du pluralisme politique ainsi qu'à l'État de droit.

Élections législatives, violences postélectorales et crise politique

Les élections législatives se sont déroulées le 28 avril 2019 pour renouveler les 83 sièges de la 8^e législature. Le 2 mai, la Cour constitutionnelle a établi un taux de participation s'élevant à 27,12 %, qui témoigne d'une abstention record du côté des électeurs. Les résultats ont confirmé la victoire de l'Union progressiste (47 sièges), suivie par le Bloc républicain (36 sièges).

Les résultats des urnes ont été suivis, les 1^{er} et 2 mai, par une flambée de violences postélectorales qui ont secoué le pays, incluant manifestations, actes de vandalisme et répression policière et militaire. Selon Amnesty International, la répression a fait au moins 4 morts. Le 29 mai, la justice béninoise a renvoyé en détention 64 personnes, précédemment arrêtées à la suite des manifestations d'opposants qui ont éclaté après les élections législatives controversées. Selon le procureur du tribunal de première instance de Cotonou, « les manifestations et les actes de violence des 1^{er} et 2 mai n'avaient rien de spontanés, mais étaient plutôt une action concertée, planifiée et bien coordonnée ».

Le 21 juin, après deux mois de crise politique et de siège des forces de police autour de son domicile, l'ancien président du Bénin, Thomas Boni Yayi, a pu quitter le pays pour obtenir des soins de santé. Le vendredi 2 août, accusé d'avoir masqué ses dépassements de compte de la campagne électorale de 2016 en utilisant de « fausses attestations ou un certificat falsifié », l'ancien premier ministre Lionel Zinsou a été condamné à cinq ans d'inéligibilité et six mois d'emprisonnement avec sursis. Le 12 septembre, le principal parti d'opposition, Force cauris pour un Bénin émergent (FCBE) de l'ancien président Boni Yayi, a enfin pu obtenir son récépissé provisoire, lui redonnant une existence juridique.

Accusé d'ingérence dans les affaires de politique intérieure et d'activités « subversives », l'Ambassadeur de l'Union européenne au Bénin a quitté le pays le 1^{er} décembre. Le 20 novembre, les autorités béninoises avaient officiellement demandé son départ. En réaction, l'Union européenne a expulsé le chef de la mission du Bénin à Bruxelles. Le Conseil de l'Europe considère que l'expulsion de son propre représentant était injustifiée et qu'elle était contraire aux objectifs de l'Union européenne de développer les relations avec le Bénin.

À la fin décembre 2019, l'ancien président Thomas Boni Yapi, en exil depuis plusieurs mois, est revenu au pays.

Dialogue politique

Annoncés par le Président de la République le 20 mai dernier, les travaux du dialogue politique ont commencé le 10 octobre. Cette rencontre avait pour objectif de sortir le pays de la crise politique existant depuis les législatives du 28 avril. Toutefois, plusieurs partis de l'opposition n'ont pas été invités à participer à ces discussions et ont organisé, en signe de protestation, un contre-dialogue.

Le dialogue a conduit à l'adoption, par le parlement béninois, d'une loi promulguant « l'amnistie des faits criminels » commis lors des violences postélectorales. Le 1^{er} novembre, l'Assemblée nationale béninoise a adopté une révision de la Constitution qui limite le nombre de mandats présidentiels à deux, et les mandats législatifs à trois. L'opposition a qualifié cette modification de la constitution de révision d'« unilatérale ». À la faveur de la loi d'amnistie générale promulguée le 7 novembre par le président Talon, une soixantaine de prisonniers politiques ont recouvré la liberté. Le 13 novembre, le Parlement béninois a adopté à l'unanimité un nouveau code électoral instaurant notamment un poste de vice-président. Le texte, inspiré des recommandations du dialogue politique d'octobre, met en œuvre certaines dispositions de la Constitution révisée et apporte de profonds changements dans l'organisation de toutes les élections politiques.

Le 21 novembre, après plusieurs mois d'exil, l'ancien président et président du FCBE Thomas Boni Yapi a effectué une visite au Bénin avec une délégation de la CEDEAO dans le cadre d'assises relatives à la crise politique au Bénin. La rencontre prévue avec le président Talon a été annulée.

Insécurité régionale et situation tendue avec le Nigeria

Parallèlement, la disparition de deux touristes français dans le parc naturel de la Pendjari, au nord du Bénin, près de la frontière avec le Burkina Faso, ainsi que l'assassinat de leur guide béninois met en évidence la contagion du fléau djihadiste vers l'Afrique de l'Ouest. Une opération militaire française s'est conclue, en mai, par la libération de quatre otages.

Fin août, le gouvernement nigérian a décidé de fermer sa frontière terrestre avec le Bénin, mettant fin aux importations, dans le cadre d'une politique protectionniste. Le président nigérian entend ainsi développer le « made in Nigeria » et diversifier l'économie du pays, qui repose essentiellement sur le pétrole. Ce blocage est une véritable asphyxie pour les pays voisins, notamment pour le Bénin dont l'activité portuaire représente une importante source de revenus.

3.2. Cambodge

SECTION SOUS ALERTE DEPUIS JUILLET 2018

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L'alerte n'entraîne aucune sanction et n'a donc pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Depuis les élections législatives de 2013, lors desquelles le parti d'opposition, le Cambodia National Rescue Party (CNRP), a connu une percée remarquable, le gouvernement cambodgien, mené par le premier ministre Hun Sen depuis 34 ans, a resserré l'espace démocratique et a limité la voix de l'opposition. Le plus haut tribunal du pays a déclaré le 16 novembre 2018 la dissolution du CNRP et le bannissement de 118 personnalités de la vie politique pour cinq ans. Le parti a été accusé de préparer une révolution avec l'appui des États-Unis. Les députés du CNRP ont été destitués.

Élections législatives

La dissolution du CNRP est apparue pour plusieurs observateurs internationaux, dont l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, comme un signe supplémentaire du glissement autocratique du pouvoir cambodgien. En réaction, les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé la suspension de tout soutien à l'organisation des élections législatives cambodgiennes. De son côté, la Chine s'est engagée à maintenir son soutien au Cambodge pour la tenue du scrutin législatif en juillet 2018, en fournissant notamment une assistance technique et matérielle.

La formation politique du premier ministre Hun Sen a remporté les élections de 2018. Le Parti du peuple cambodgien (PCC) a obtenu 76,85 % des suffrages et remporté la totalité des 125 sièges de l'Assemblée nationale. Selon la Commission électorale, le taux de participation a été de 83 %. Le premier ministre Hun Sen a été reconduit dans ses fonctions par le Parlement. L'Union européenne et les États-Unis ont jugé que les résultats des élections ne représentaient pas la volonté démocratique de l'électorat cambodgien, en l'absence de la principale formation politique d'opposition.

Sanctions internationales

Les dernières élections ont suscité des réactions mitigées au sein de la communauté internationale. Les États-Unis ont annoncé de nouvelles sanctions – interdictions de visas – à l'endroit de dirigeants et officiels cambodgiens. Similairement, l'Union européenne a décidé de suspendre temporairement son accord économique préférentiel avec le Cambodge, un accord bénéficiant principalement aux secteurs textiles dont les exportations vers l'Europe, exemptés de droits de douane, représentent des milliards de dollars.

En novembre 2019, constatant une détérioration de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit au Cambodge, l'Union européenne a envoyé au gouvernement son rapport préliminaire sur la suspension possible de l'accord *Tout sauf les armes*. Ce type d'accord, qui vise à supprimer les barrières douanières de l'Union européenne vis-à-vis des biens produits dans les pays les

moins avancés, peut être suspendu en cas de violations « graves et systématiques » des droits de l'homme et du droit du travail.

Libération sous caution d'opposants

À la suite des élections législatives, certains acteurs politiques, opposants et journalistes emprisonnés ont été remis en liberté, graciés par le Roi sur proposition du premier ministre Hun Sen. En août 2018, deux journalistes de *Radio Free Asia*, qui avaient été incarcérés 10 mois plus tôt pour espionnage, ont été libérés sous caution. De même, 14 opposants emprisonnés depuis plus de 3 ans pour « insurrection » ont été libérés, sur grâce royale. De même, le régime de Hun Sen a exprimé une certaine volonté de décrispation de l'espace démocratique. En début d'année 2019, l'Assemblée nationale a modifié la loi sur les partis afin que certains opposants alors interdits d'activités politiques puissent reprendre leur vie politique. Deux anciens hauts dirigeants du CNRP, Kong Korm et Kong Bora, ont ainsi été autorisés par le Roi à exercer de nouveau des activités politiques le 15 janvier.

Récemment, près de 140 sympathisants et anciens membres du parti d'opposition ont fait l'objet de convocations par la justice cambodgienne. Si 118 membres du parti avaient déjà été interdits d'exercer toutes activités politiques pour une durée de cinq ans à la suite de la dissolution du CNRP, aucune des personnes convoquées n'est concernée par cette interdiction. On leur reproche tout de même d'avoir poursuivi des activités politiques sous les couleurs du parti prohibé.

Sam Rainsy, opposant historique du premier ministre Hun Sen, a échoué à revenir au Cambodge le 9 novembre. Après s'être vu refusé l'embarquement sur un vol de la Thai Airways à destination de Bangkok le 7 novembre à Paris, c'est finalement en Malaisie que Sam Rainsy a pu atterrir deux jours plus tard.

Le 14 novembre, le chef du gouvernement cambodgien a ordonné la libération sous caution de plus de 70 militants d'opposition arrêtés et accusés de conspiration en vue de commettre un coup d'État, alors que la perspective de la suspension de l'accord européen *Tout sauf les armes* se rapproche. Finalement, la justice cambodgienne a assoupli les conditions de la liberté conditionnelle de Kem Sokha, président du parti d'opposition dissout. Accusé de trahison, le président du Parti du sauvetage national du Cambodge (PSNC) a été arrêté en septembre 2017 pour être placé en détention provisoire pendant un an puis assigné à résidence. Son assignation à résidence s'est terminée en novembre 2019, alors que l'UE franchissait un nouveau cap en vue de la suspension de l'accord *Tout sauf les armes*. Le mois suivant, la justice cambodgienne a indiqué que Kem Sokha serait bientôt jugé pour trahison et conspiration avec des puissances étrangères, en vue de renverser le gouvernement.

En 2019, l'ONG Reporters sans frontières classe le Cambodge 143^e en matière de liberté de la presse. Le gouvernement a cependant entamé des discussions pour permettre à certains médias indépendants jusqu'alors soumis à d'importantes pressions de rouvrir leur antenne cambodgienne, notamment Radio Free Asia, Voice of America et Cambodia Daily.

4. Autres situations politiques

4.1. Cameroun

Le Cameroun est actuellement aux prises avec une triple crise : d'abord, l'Extrême-Nord du Cameroun est toujours frappé par les actions terroristes de Boko Haram ; ensuite, le pays est confronté à une arrivée massive de réfugiés centrafricains dans l'Est, augmentant la pression et les besoins en soutien humanitaire ; enfin, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du pays sont toujours déchirés par des tensions politiques et des violences opposant les communautés anglophones et francophones.

Le 7 octobre 2018, Paul Biya est réélu pour un septième mandat consécutif à la tête du Cameroun. L'opposant Maurice Kamto conteste les résultats et se proclame vainqueur ; il est arrêté en janvier 2019 et est libéré huit mois plus tard. En août, Julius Ayuk Tabe, président autoproclamé des indépendantistes anglophones, est condamné à prison à vie. L'autorité de l'État, selon plusieurs médias, a également été ébranlée par la situation sécuritaire précaire dans les régions anglophones et en raison de la crise politique majeure suivant les élections présidentielles.

Pour l'instant, la situation sécuritaire et des droits de l'Homme au Cameroun continuent de susciter des préoccupations, entraînant des réactions de nombreux partenaires internationaux. Les revendications séparatistes exacerbent le conflit. Les violences se poursuivent entre les forces de l'ordre et les groupes séparatistes anglophones.

Grand dialogue national

Depuis 2016, les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont marquées par de fortes tensions opposant les communautés francophones et anglophones. Le grand dialogue national concernant la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, annoncé en mai 2019 par le Président Paul Biya, s'est déroulé du 30 septembre au 4 octobre 2019. Son lancement effectif fait suite aux consultations engagées depuis le 16 septembre par le premier ministre Joseph Dion Ngute avec les responsables politiques, les leaders religieux, les chefs de missions diplomatiques à Yaoundé, la société civile et la diaspora. Certains leaders du mouvement sécessionniste ont décliné l'invitation au motif que ce dialogue ne prenait pas en compte leurs propositions. Le dialogue national a toutefois connu une forte participation de l'ensemble des forces vives camerounaises.

Les discussions ont principalement porté sur les thèmes du bilinguisme, de la diversité culturelle et de la cohésion sociale, du système d'éducation, du système judiciaire, de la décentralisation et du développement local ainsi que du désarmement et de la démobilisation. Le 13 décembre 2019, une session extraordinaire a été organisée à l'Assemblée nationale afin d'étudier un projet de loi sur la décentralisation des deux régions anglophones qui leur permettrait d'accéder à un statut spécial. Malgré la volonté du gouvernement dans l'accélération du processus de décentralisation, l'administration du Président Biya n'essaie pas de faire évoluer le système camerounais vers le fédéralisme, solution privilégiée par la communauté internationale et plusieurs acteurs locaux.

Malgré ces efforts, des violences continuent à être perpétrées dans les régions anglophones, selon Amnesty International. Le Président Biya a pris, les 3 et 4 octobre derniers, des mesures d'apaisement en ordonnant d'une part l'arrêt des poursuites judiciaires envers 333 personnes arrêtées et détenues dans le cadre de la crise, ainsi que la libération de certains responsables et militants du Mouvement

pour la renaissance du Cameroun (MRC) dont son leader, Maurice Kamto. Cette mesure a été saluée par la communauté internationale.

Le 8 août dernier, 41 militants du MRC avaient été condamnés à six mois de prison fermes à l'occasion des manifestations de contestation des résultats de l'élection présidentielle d'octobre 2018. Le 29 janvier, le candidat défait de l'élection présidentielle Maurice Kamto avait été arrêté à Douala, avec plusieurs partisans, après avoir été à l'initiative d'une vague de manifestations contre le pouvoir en place. Son interpellation a suscité une vague d'indignation du côté de l'opposition.

Impact du conflit séparatiste sur la scène internationale

Selon le plus récent rapport de l'International Crisis Group (ICG), en vingt mois, le conflit séparatiste dans les régions anglophones du Cameroun a forcé plus de 530 000 personnes à quitter leur domicile et a fait 1 850 morts. Les deux partis se renvoient la responsabilité des exactions dont sont victimes les civils. D'un côté, les séparatistes s'en prennent aux institutions gouvernementales et aux civils perçus comme se ralliant à la cause du gouvernement. Des violations ont d'ailleurs été commises à l'encontre des écoliers, des enseignants et des établissements scolaires. L'ONG Human Rights Watch dénonce l'usage de la torture et les détentions au secret dans le cadre de la lutte contre les séparatistes, lesquelles font l'objet d'un déni de la part des autorités camerounaises.

Le conflit qui sévit dans les deux régions anglophones du Cameroun depuis plus de deux ans a été abordé pour une première fois dans le cadre d'une réunion informelle du Conseil de sécurité de l'ONU en mai dernier, à la demande des États-Unis. Les uns ont souligné la gravité de la crise. Par ailleurs, l'urgence d'accroître l'aide humanitaire et la protection de près de 4,3 millions de personnes, notamment des femmes et des enfants, a été soulevée. Le représentant permanent du Cameroun auprès des Nations Unies a, quant à lui, remis en question la légitimité et l'opportunité de cette réunion, soulignant que la situation au Cameroun ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationale. Il a appelé la communauté internationale à se pencher sur le financement du terrorisme et des entreprises de sédition au pays.

Néanmoins, la pression internationale s'accroît sur le Cameroun d'autant plus que les rapports dressés par les observateurs et les organisations de défense des droits de l'Homme sur le gouvernement de Yaoundé signalent une détérioration de la situation. En réaction, les autorités camerounaises dénoncent toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures du Cameroun. Sur le plan judiciaire, 10 membres du mouvement séparatiste, dont son leader, Julius Ayuk Tabe, ont été condamnés le 21 août à une peine de prison à vie pour terrorisme et sécession, à l'issue d'un procès au tribunal militaire.

Situation sécuritaire et Boko Haram

La situation sécuritaire demeure également préoccupante. Le 14 septembre, 6 militaires ont été tués dans une attaque attribuée à Boko Haram contre un poste militaire dans l'Extrême-Nord du pays. Deux civils ont été tués le 7 octobre dans la même région après une attaque djihadiste.

En décembre dernier, Amnesty International s'inquiétait d'une recrudescence des attaques de Boko Haram dans l'Extrême Nord du pays. L'organisation dénombre au moins 275 décès depuis le début de

l'année par le groupe djihadiste. D'après les estimations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, cette crise aurait déjà généré 437 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 32 000 réfugiés au Nigeria.

L'est du pays est également en proie à une importante crise humanitaire. En raison des violences qui sévissent en République centrafricaine depuis 2013, des centaines de milliers de réfugiés centrafricains ont traversé la frontière. Actuellement, l'ONU dénombre 272 700 réfugiés centrafricains sur l'ensemble du territoire camerounais, une augmentation de plus de 36 000 personnes depuis l'an dernier. Cette vague de réfugiés pose des défis humanitaires importants, tels que l'hygiène, l'accès à des soins de santé et la distribution de denrées alimentaires. En décembre, le Cameroun et la Banque mondiale ont signé deux accords de financement d'un total de 84 millions de dollars pour aider à l'accueil des réfugiés nigériens et centrafricains.

Élections législatives reportées en 2020

Les élections législatives initialement prévues en 2018 seront organisées en date du 9 février 2020. Après deux reports consécutifs, les élections locales devraient parachever le processus de renouvellement de la classe politique camerounaise engagé en octobre 2018 avec la présidentielle. Par ailleurs, les élections municipales seront également organisées à la même date.

Le principal opposant camerounais Maurice Kamto a annoncé lundi 25 novembre que son parti, le MRC, ne participerait pas aux élections municipales et législatives prévues le 9 février 2020. Il appelle tous les partis politiques de l'opposition, l'ensemble de la société civile, les organisations et autres forces religieuses à boycotter ce double scrutin.

Considérant les conflits dans les régions anglophones et l'insécurité qui y sévissent, l'opposition a soulevé le peu de crédibilité que ces élections engendreraient. Elle appelle le gouvernement à instaurer des mesures à l'issue du grand dialogue national pour mettre fin à la crise, avant toute nouvelle élection. Par ailleurs, suite aux dernières élections présidentielles, l'opposition a fermement appuyé pour une réforme de code électoral en faveur de la transparence et de la crédibilité des élections.

4.2. Catalogne

Depuis la tenue par le gouvernement catalan, en 2017, d'un référendum sur l'indépendance de la Catalogne jugé illégal par le gouvernement et le système judiciaire espagnols, la situation politique est demeurée hautement volatile dans cette région du nord-est de l'Espagne. Le référendum avait alors donné les indépendantistes vainqueurs avec 90% des voix exprimées, mais avait été tenu dans l'illégalité et avait été marqué par un faible taux de participation (42%) et des violents heurts entre manifestants et forces de l'ordre. En réponse à une décision du Tribunal constitutionnel espagnol, 14 membres du gouvernement catalan avaient été arrêtés auparavant. Après la déclaration d'indépendance de la Catalogne par le président Carles Puigdemont, le 10 octobre 2017, le gouvernement espagnol avait répondu en invoquant l'Article 155 de la Constitution mettant le gouvernement catalan sous tutelle de Madrid.

Des manifestations importantes continuent d'avoir lieu à Barcelone et dans le reste de la Catalogne, notamment pour réclamer la libération des neuf dirigeants indépendantistes toujours emprisonnés pour «sédition» pour des peines allant de 9 à 13 ans. Le 3 janvier dernier, la Commission électorale espagnole a également ordonné la destitution du président de la Catalogne Quim Torra, qui avait été condamné en décembre à l'inéligibilité pour avoir refusé de retirer des symboles indépendantistes de la façade du siège du gouvernement régional. L'ex-président Puigdemont fait également l'objet d'un mandat d'arrêt espagnol, mais est exilé en Belgique depuis 2017. Le 2 janvier, un juge belge a suspendu la procédure d'extradition à son endroit, jugeant qu'il jouissait maintenant d'une immunité en tant qu'eurodéputé, lui qui a été élu à ce poste en mai 2019. Son collègue indépendantiste Toni Comín, également exilé en Belgique et eurodéputé, est aussi visé par ce jugement.

Le 7 janvier, le président espagnol Pedro Sanchez est parvenu à se maintenir au pouvoir en formant un gouvernement de coalition avec le parti de gauche radicale Podemos et en obtenant l'abstention des indépendantistes catalans de l'ERC face à une motion de destitution à son encontre. Les acteurs politiques espagnols sont hautement polarisés sur la question catalane. Pour sa part, le Parti socialiste de M. Sanchez a exprimé ses « doutes sérieux » sur la « compétence de la Commission électorale » à destituer M. Torra et se dit prêt à ouvrir un dialogue avec Barcelone, écartant toutefois l'option de l'autodétermination.

4.3. Côte d'Ivoire

À quelques mois des élections présidentielles prévues en octobre 2020, les sujets de tension politique s'accumulent en Côte d'Ivoire. Depuis juillet dernier, on a notamment assisté à la mise en cause par l'opposition de la légitimité de la Commission électorale indépendante, à l'émission d'un mandat d'arrêt international contre Guillaume Soro, à l'arrestation de cinq parlementaires ivoiriens ainsi qu'à l'annonce d'une potentielle modification de la Constitution avant la présidentielle.

La Commission électorale indépendante critiquée

En septembre, les membres de la nouvelle Commission électorale indépendante ont prêté serment devant le Conseil constitutionnel. Les membres ont été proposés par le Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), par des partis d'opposition, par la société civile et par des institutions. Par contre, les principaux partis d'opposition en Côte d'Ivoire – notamment le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et le Front populaire indépendant – et une grande partie de la société civile ont refusé de participer à la composition de la CÉI, car ils jugent qu'elle est inféodée au pouvoir.

Mandat d'arrêt contre l'ex-Premier ministre Guillaume Soro

Après plusieurs mois à l'étranger, Guillaume Soro préparait son retour à Abidjan au mois de décembre. Il souhaitait lancer les activités de son mouvement politique, Générations et peuples solidaires (GPS), et entamer sa campagne en vue de la présidentielle d'octobre. Selon certains médias, des émissaires du pouvoir auraient tenté, à mesure que la date de son retour approchait, de le dissuader de revenir au

pays. Des négociations auraient même été entamées par le biais de différents canaux pour convaincre Soro de revenir après les fêtes ; le président Ouattara aurait souhaité en savoir plus sur ses intentions.

Dans la perspective de montrer ses bonnes intentions, Soro a publié un communiqué annonçant une rencontre avec Ouattara à son arrivée sur place. Cela n'était toutefois pas suffisant : le président ivoirien aurait indiqué que s'il décidait de revenir, l'avion ne serait pas empêché d'atterrir, mais qu'il serait arrêté à sa sortie.

Le 23 décembre dernier, un mandat d'arrêt international a été émis contre l'ancien Premier ministre et ancien président de l'Assemblée nationale Guillaume Soro, également candidat à la présidentielle de 2020. Émis dans la précipitation, le mandat d'arrêt transmis par Abidjan doit encore être validé par Interpol.

La justice ivoirienne a précisé les accusations contre l'ex-chef de la rébellion : il aurait préparé une insurrection civile et militaire pour s'emparer du pouvoir «incessamment». Selon un des procureurs de la République, Soro préparait un complot en deux parties : d'abord une opération à l'étranger pour discréditer le régime ivoirien puis une insurrection civile et militaire. Les accusations sont fondées sur un enregistrement sonore effectué par les services de renseignement ivoirien, où on y entendrait deux hommes dialoguer sur ces projets.

Le procureur a également annoncé que des armes avaient été découvertes lors de perquisitions dans les locaux abidjanais de Soro et dans la lagune à Assinie. Soro est également accusé de détournement de fonds publics et de blanchiment, pour avoir tenté de s'approprier une résidence à Abidjan avec les fonds de l'État, alors qu'il était premier ministre.

La défense de Guillaume Soro a rejeté en bloc les accusations, affirmant notamment que l'enregistrement audio date de 2017 et qu'il est incomplet. Son avocate a publié, sur Facebook, que Guillaume Soro reconnaissait une seule déstabilisation en Côte d'Ivoire, celle du 19 septembre 2002 effectuée pour le compte de l'actuel président de la République.

Pour le moment, le candidat à la présidentielle est de retour en exil en Europe. Il compte mener une bataille judiciaire avec ses avocats espagnols et français pour prouver son innocence.

Arrestation de parlementaires ivoiriens et de partisans pro-Soro

Lorsque le vol de Guillaume Soro a été redirigé, le 23 décembre, ses sympathisants ont pris la décision d'organiser une conférence de presse au siège du mouvement GPS. Les forces de l'ordre y auraient fait irruption et auraient arrêté les partisans pour les conduire à la Direction de la Surveillance du Territoire, un centre de détention non-officiel.

Ainsi, entre le 23 et le 31 décembre, 17 proches de Guillaume Soro ont été arrêtés et placés en détention. Treize personnes ont été inculpées de diffusion et publication de nouvelles fausses, de trouble à l'ordre public et d'atteinte à l'autorité de l'État et accusés par la justice de complot contre l'autorité de l'État, un crime passible de prison à vie.

Selon Amnistie Internationale, en plus des arrestations des partisans de Soro, le frère de Guillaume Soro, Rigobert Soro, aurait été soumis à une disparition forcée depuis le 30 décembre 2019 et un assistant de l'avocat de Soro aurait été détenu sans chef d'accusation et sans possibilité de consulter un avocat depuis le 27 décembre. Les forces de sécurité auraient aussi perquisitionné sans mandat le

domicile de certaines personnes détenues. L'organisation internationale a rappelé que les autorités ivoiriennes doivent garantir le droit à un procès équitable aux membres de l'opposition et à leurs proches, arrêtés depuis la fin décembre. Le porte-parole du parti présidentiel a qualifié la position d'Amnistie internationale d'indécente.

Dans cette vague, cinq députés pro-Soro ont arrêtés malgré leur immunité parlementaire. Il s'agit d'Alain Lobognon, de Soro Kanigui, de Kando Soumahoro, de Yao Soumaïla et de Camara Loukiame. Plusieurs partis politiques d'opposition ont été outrés par ces arrestations, qu'ils considèrent comme une «énième violation de l'immunité parlementaire en Côte d'Ivoire». Certains ont dénoncé l'usage de la force contre les partisans de l'ancien président, d'autres ont regretté le recul des libertés individuelles et le manque de démocratie en Côte d'Ivoire.

Condamnation par les tribunaux d'Abidjan de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé

Au début du mois de novembre, l'ex-président Laurent Gbagbo a été condamné par contumace en appel à 20 ans de prison pour le braquage de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest pendant la crise postélectorale de 2010-2011. Le 30 décembre 2019, Charles Blé Goudé, président du Congrès panafricain pour la justice, a lui aussi été condamné par contumace à 20 ans de prison par la justice ivoirienne, lors d'une audience «surprise» à Abidjan où ses avocats étaient absents. Il a été reconnu coupable de complicité de meurtre, de coups et de blessures volontaires, de violences et de voies de fait dans le cadre de la crise postélectorale de 2010-2011.

Quelque mois auparavant, tous deux avaient été acquittés par la Cour pénale internationale. Toutefois, le jugement a été porté en appel par la procureure de la CPI. Tous deux doivent actuellement demeurer en Europe, en attendant que soit tranché l'appel. À la demande des avocats de Gbagbo, la CPI débattrait le 6 février 2020 de ses conditions de libérations, afin qu'elles soient levées.

Vers une modification constitutionnelle ?

Lors de ses vœux du nouvel an, le président Ouattara a évoqué une possible modification constitutionnelle, avant la tenue des présidentielles d'octobre. Cette réforme devrait se faire dans le courant du premier trimestre de 2020. Dans sa déclaration, le président Ouattara a affirmé qu'il allait « proposer au Parlement des modifications de la Constitution pour la rendre plus cohérente, pour consolider davantage l'État de droit et rapprocher les institutions de nos concitoyens ». Il n'a toutefois pas donné davantage de précisions sur les modifications envisagées, soutenant tout de même ne pas vouloir «caler» qui que ce soit.

Cette annonce fait craindre à l'opposition une réforme qui limiterait l'âge des candidats, empêchant ainsi potentiellement les candidatures de rivaux historiques, dont Gbagbo, Bédié et Ouattara lui-même.

Le président actuel n'a pas confirmé sa candidature à un troisième mandat. Il a toutefois annoncé qu'il serait candidat si ses rivaux se présentaient. Il estime avoir le droit de se présenter à un troisième mandat en raison d'un changement constitutionnel datant de 2016.

4.4. Égypte

Depuis le coup d'État de 2013 et la prise du pouvoir par le général Abdel-Fattah al-Sissi aux dépens des Frères musulmans, le pouvoir égyptien a tenté de renforcer progressivement son autorité. Au terme du référendum constitutionnel qui a eu lieu du 20 au 22 avril 2019, la population égyptienne s'est prononcée en faveur de la révision de la Constitution avec un peu plus de 88,83 %. Le taux de participation était de 44,33 %.

Le Parlement égyptien a adopté le 16 avril des amendements portant, entre autres, sur :

- le prolongement du mandat présidentiel de quatre à six ans, ouvrant la voie à un maintien du président al-Sissi à la tête de l'État jusqu'en 2030 ;
- l'instauration d'un quota de 25 % de femmes au Parlement ;
- la reconnaissance du texte constitutionnel du rôle de l'armée en tant que « gardienne et protectrice » de l'État, de la démocratie et de la Constitution.

Par ailleurs, depuis quelques années, l'Égypte est aux prises avec une insécurité croissante en raison d'attentats terroristes récurrents visant à la fois les populations civiles et les forces de sécurité, notamment dans la péninsule du Sinaï. Le 2 novembre dernier, la branche du Sinaï du groupe armé État islamique (EI) a prêté allégeance au nouveau chef de l'organisation, Abou Ibrahim al-Hachimi al-Qourachi. Deux jours plus tard, l'armée annonçait avoir éliminé 83 militants suspects dans le Sinaï. Le 20 novembre, l'EI a revendiqué un attentat à la bombe contre un véhicule militaire ayant fait un mort.

En septembre, plusieurs manifestations ont éclaté à travers l'Égypte, les protestataires dénonçant les mesures d'austérité et les coupes aux subventions publiques instaurées depuis trois ans. Le 24 septembre, le président al-Sissi a annoncé dans un tweet que plus devait être fait pour « protéger les droits du peuple », rétablissant quelques jours plus tard des subventions gouvernementales aux produits de base pour 1,8 million de personnes. La pression économique sur la population a depuis été relâchée d'autant plus par une série de mesures d'allègement fiscal.

Les concessions annoncées par le gouvernement après les manifestations de septembre ont été accompagnées d'un renforcement sécuritaire, après quoi plusieurs observateurs et organisations non gouvernementales (ONG) ont dénoncé la détérioration de la situation des droits de l'homme, notamment de la liberté de presse. Le 23 novembre, la police a arrêté au Caire l'un des éditeurs en chef du site d'information indépendant *Mada Masr*, après que le média ait publié un dossier sur le fils du président Sissi. Le lendemain, l'homme a été relâché sur une route désertique et trois autres journalistes ont été arrêtés lors de la perquisition des bureaux du site, avant d'être relâchés quelques heures plus tard. Selon le Comité pour la protection des journalistes, l'Égypte est le pays qui emprisonne le plus de journalistes au monde, après la Chine et la Turquie. Le 24 octobre, le parlement européen a adopté une motion demandant à l'Union européenne de réviser ses relations avec l'Égypte, dénonçant la détérioration de la situation des droits humains au pays.

Le pays fait souvent l'objet de critiques par des ONG de défense des droits humains. Amnesty International a par exemple dénoncé, dans les dernières années, la multiplication des actes de torture, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et de répression contre les défenseurs des droits humains, les minorités sexuelles et religieuses et la société civile. Plusieurs organisations et groupes de femmes dénoncent également, depuis de nombreuses années, le harcèlement sexuel envers les femmes, considéré comme étant endémique et généralisé au pays.

4.5. Guinée

Depuis dix ans, la rivalité entre le président guinéen Alpha Condé, premier président démocratiquement élu de la Guinée, et son principal opposant, Cellou Dalein Diallo, affecte la stabilité du pays. Ils s'affrontent aux urnes à chaque élection depuis 2010, Alpha Condé s'étant imposé aux présidentielles de 2010 et de 2015. Au courant des derniers mois, un bras de fer autour d'une possible réforme constitutionnelle a contribué à alimenter les tensions entre les deux rivaux. Une modification de la Constitution permettrait une éventuelle candidature du président Condé à l'élection présidentielle de 2020, son mandat actuel venant à échéance à cette date et l'actuelle Constitution limitant à deux le nombre de mandats présidentiels. Une démarche de consultation nationale, portant notamment sur la possible révision de la Constitution et l'organisation des prochaines élections législatives, a néanmoins été entamée par le président Condé.

Devant cette possible réforme constitutionnelle, le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) a été mis sur pied pour s'opposer à un troisième mandat du président Condé. Fondé en avril 2019, le FNDC rallie diverses organisations de la société civile auxquelles se sont joints plusieurs partis politiques dont l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) et l'Union des forces républicaines (UFR). Tant le président Condé que son rival, Cello Dalein Diallo, se sont mobilisés sur la scène internationale pour rallier des acteurs à leur cause respective.

Le premier ministre, Ibrahima Kassory Fofana, était en charge de la conduite des consultations nationales, lancées en septembre et closes le 4 octobre 2019. Elles ont été menées auprès des institutions de la République, des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile. Les principaux partis d'opposition et le FNDC ont refusé d'y participer.

Le 19 décembre 2019, le président Condé a annoncé qu'il soumettrait un projet de nouvelle constitution au peuple guinéen, malgré la contestation massive suscitée par le projet. En réaction, l'opposition a « crié » au coup d'État constitutionnel et a annoncé qu'elle allait boycotter les législatives prévues en février 2020. À l'aube d'une année électorale chargée, les tensions font redouter une escalade plus grave de la situation.

Manifestations contre un troisième mandat présidentiel

Le 11 octobre 2019, les députés d'opposition ont décidé de « suspendre leur participation aux travaux de l'Assemblée nationale » pour protester contre l'ambition prêtée au président Condé de briguer un troisième mandat. Ainsi, 53 des 114 députés que compte l'Assemblée nationale ont dénoncé dans une déclaration conjointe la « volonté mainte fois exprimée par les autorités de ce pays d'élaborer une nouvelle Constitution pour se maintenir au pouvoir ».

Dans une déclaration publiée à l'issue d'une réunion extraordinaire de ses membres, le FNDC a lancé un appel à la mobilisation de tous les Guinéens dès le 14 octobre via des « manifestations républicaines ». Des confrontations violentes ont eu lieu entre les forces de l'ordre et des manifestants, causant la mort d'au moins 20 civils et d'un gendarme, en plus de dizaines de blessés. En réponse à la mobilisation, des policiers et gendarmes ont été déployés dans différents quartiers périphériques de la capitale et fiefs de l'opposition. La capitale et plusieurs villes ont été proies de tensions alarmantes

depuis le 14 octobre : barricades, gaz lacrymogènes, blessures par balles, arrestations de plusieurs responsables du mouvement d'opposition, etc.

La confrontation des derniers mois s'est durcie avec l'appel du FNDC à cesser toute activité dans les secteurs économiquement stratégiques tels que les mines, les banques et les stations d'essence. Cette coalition d'opposants appelle à continuer les manifestations « jusqu'à l'abandon total du projet de troisième mandat ». Depuis, des dizaines de responsables du FNDC et de manifestants ont été arrêtés et jugés. Le gouvernement a déclaré cette mobilisation illégale, faute de déclaration officielle préalable.

Après une semaine de manifestations violentes à la mi-octobre, des tribunaux de Conakry ont rendu des jugements contre une dizaine d'opposants au président Condé, dont le coordinateur du FNDC, Abdourahamane Sanoh. Amnesty International et Human Rights Watch ont dénoncé ce jugement contre des individus qui appelaient à manifester. Amnesty International a d'ailleurs demandé au gouvernement de « mettre fin au règne de la peur et de la répression », de modifier les lois sur l'usage de la force et de cesser de recourir à l'armée lors de manifestations. Un rapport, intitulé « Guinée : les voyants au rouge à l'approche de l'élection présidentielle de 2020 », a été publié le 13 novembre 2019 par cette organisation internationale. Portant sur la période 2015-2019, le rapport fait état de la mort de 70 manifestants ou passants tués lors de rassemblements et de l'impunité des forces de sécurité.

À la suite de ces condamnations et à l'appel du FNDC, des centaines de milliers de personnes ont défilé à Conakry pour s'opposer à un éventuel troisième mandat du président Condé. Les dix responsables et militants de l'opposition ont été remis en liberté provisoire par la justice guinéenne, le 29 novembre. Le président de la cour d'appel de Conakry a reporté son jugement afin de demander à la Cour constitutionnelle de statuer sur la « constitutionnalité » des poursuites, c'est-à-dire de dire si les articles du Code pénal sur lesquels elles se fondent ne contredisent pas la Constitution, qui garantit la liberté de manifester.

Le 6 janvier 2020, l'opposition a maintenu la pression contre la volonté prêtée au président Condé de briguer un troisième mandat lors d'une marche ayant réuni, à Conakry, des milliers de personnes. En province, les échauffourées ont fait au moins 12 morts.

Préoccupations de la communauté internationale

La communauté internationale et les défenseurs des droits humains se sont dits préoccupés par l'escalade de la situation et les risques de répression, dénonçant l'usage excessif de la force, les interdictions de manifestations pacifiques, les arrestations massives et arbitraires. L'Organisation des Nations Unies, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), les États-Unis, l'Union européenne et la France ont appelé au dialogue et au respect des libertés. Un communiqué conjoint a été rédigé le 16 octobre pour exprimer leurs « préoccupations [devant] l'escalade de la tension avec des recours à la violence susceptibles de porter gravement atteinte aux acquis démocratiques ».

Le 11 novembre 2019, la procureure de la Cour pénale internationale a mis en garde les responsables de la montée de la violence en Guinée, exhortant le gouvernement et l'opposition à renouer le dialogue pour éviter de nouvelles victimes. Le même jour, le président Condé a limogé son ministre de la Sécurité, Alpha Ibrahima Keira, pour le remplacer par Albert Damantang Camara.

Élections législatives

En mai 2019, la Commission électorale nationale et indépendante guinéenne avait annoncé la tenue des élections législatives pour la fin 2019, afin de renouveler les mandats des 114 membres de l'Assemblée nationale de Guinée, expirés depuis le 12 janvier 2019. Préalablement prévues pour septembre ou octobre 2018, les élections ont été reportées pour des raisons politiques et techniques, exacerbées par la polarisation entre la majorité et l'opposition. La révision du fichier électoral s'est imposée comme un obstacle majeur.

Annoncées pour le 28 décembre 2019, les élections législatives seront finalement reportées au 16 février 2020, la date ayant été jugée trop hâtive par l'opposition et ses représentants au sein de la CENI. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui accompagne le processus électoral guinéen, avait aussi conclu que la date du 28 décembre était « à reconsidérer ». Des élections présidentielle et législatives sont à prévoir pour 2020.

Le 23 décembre, l'opposition guinéenne, en réaction à l'annonce de modification constitutionnelle à venir, a annoncé qu'elle boycotterait les législatives du 16 février et, même, qu'elle en empêchera la tenue. Le chef de file de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, a dénoncé une mascarade électorale alors que de nombreux mineurs ont été enrôlés pour voter. Confirmant son boycott des élections, l'opposition n'a pas déposé de liste à la Commission électorale nationale indépendante, le 7 janvier 2020. Les principaux partis d'opposition jugent que les conditions pour une élection transparente ne sont pas réunies. Il faudrait, selon eux, à tout le moins, un fichier électoral assaini, un recensement correct des électeurs et un président de la CENI moins partisan.

À 81 ans, le président Alpha Condé entretient toujours le flou sur ses intentions de se représenter à la présidence.

Les législatives, en Guinée, associent deux modes de scrutin : 76 sièges sur 114 sont mis en jeu sur des listes nationales, qui seront réparties à la proportionnelle, tandis que les sièges restants sont désignés lors de scrutins majoritaires à un tour dans 38 circonscriptions.

4.6. Guinée-Bissau

Indépendante depuis 1974, la Guinée-Bissau a connu quatre putschs, seize tentatives de coup d'État et une forte rotation des gouvernements, les premiers ministres se succédant sans cesse. La victoire de José Mario Vaz à la présidentielle de 2014 a marqué un retour progressif à la légalité constitutionnelle, dans ce pays réputé pour sa grande instabilité politique.

En crise politique depuis 2015, la Guinée-Bissau a connu de nouvelles tensions au lendemain des élections législatives du 10 mars 2019, qui ont confirmé la victoire du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), avec à sa tête l'ex-premier ministre Domingos Simões Pereira. Le PAIGC a obtenu une majorité relative, avec 47 sièges sur 102.

Malgré les résultats électoraux, le président Vaz a refusé de nommer au poste de premier ministre le chef du PAIGC. Ancien premier ministre du président bissau-guinéen, Pereira s'était vu limogé par ce dernier en 2015. En réponse au limogeage de Pereira, le président Vaz a été exclu du PAIGC, formation politique sous laquelle il s'était fait élire. Selon les dires, les deux hommes ne s'entendaient

pas sur la direction du pays. De son côté, le président Vaz accuse l'administration Pereira de corruption tandis que le PAIGC et son chef reprochent au président de vouloir contourner la Constitution pour gouverner à la place de son chef de gouvernement. La rivalité au sommet de l'État entre José Mário Vaz et Domingo Simões Pereira est à l'origine de cette crise, qui se voit amplifiée par la pauvreté, la corruption et le trafic de drogue.

Constitution d'un nouveau gouvernement

Quelques heures après avoir convié le PAIGC à indiquer le nom de son candidat au poste de premier ministre, le président Vaz a fixé la date de l'élection présidentielle au 24 novembre 2019, et ce, après concertations avec les 49 partis politiques légalement inscrits, le gouvernement et la Commission nationale des élections (CNE). Initialement prévu pour le 5 janvier 2020, le deuxième tour du scrutin a été devancé au 29 décembre 2019.

Le président Vaz a nommé, le 3 juillet 2019, un nouveau gouvernement dont les 31 membres, essentiellement issus de la majorité parlementaire, ont été investis selon un décret présidentiel. Cette nomination s'est déroulée dans la foulée des semaines de blocage causées par des désaccords avec le parti vainqueur des législatives du 10 mars 2019. La nouvelle équipe est dirigée par le premier ministre Aristide Gomes. Un nouveau procureur général a aussi été nommé par décret présidentiel en réponse à la démission du titulaire de ce poste, Bacari Biai, en conflit avec la majorité parlementaire du PAIGC. Ce dernier avait appelé à l'arrestation du président de l'Assemblée nationale, Cipriano Cassama, pour « tentative de subversion de l'ordre constitutionnel ». La nomination d'un nouveau procureur et la formation d'un nouveau gouvernement ont été demandées par la Cédéao, médiatrice dans la crise politique. Malgré cela, le blocage persiste au niveau du Parlement.

Le mandat du président de la République ayant expiré le 23 juin 2019, la conduite des affaires a été laissée au gouvernement jusqu'à la tenue de l'élection présidentielle. Le gouvernement provisoire avait essentiellement comme tâche de préparer l'élection. Dans le cadre du sommet d'Abuja, la Cédéao avait accepté que le président Vaz reste au pouvoir jusqu'à la présidentielle, malgré l'expiration de son mandat.

Climat préélectoral

Douze candidatures ont été retenues par la Cour suprême pour le premier tour du scrutin, tous des hommes. Exclu du PAIGC, le président Vaz a brigué sa propre succession en tant que candidat indépendant. Les autres candidats sont, notamment, le chef du PAIGC et deux anciens premiers ministres, Carlos Gomes Junior et Umaro Sissoco.

Le climat préélectoral a été caractérisé par une recrudescence des tensions politiques. À un mois du premier tour de l'élection présidentielle, les forces de l'ordre ont violemment empêché la tenue d'une manifestation organisée par l'opposition pour réclamer un report de la présidentielle, faisant un mort et plusieurs blessés. Alors que la communauté internationale, Cédéao en tête, met l'accent sur l'importance de respecter le calendrier électoral, l'opposition réclame comme condition préalable une révision complète du fichier électoral afin d'éviter les fraudes. Dans cette optique, les partis d'opposition et les candidats indépendants avaient appelé leurs partisans à manifester le 26 octobre dans la

capitale. Alors que des milliers de personnes, regroupés en cortèges, convergeaient pour se réunir la police est massivement intervenue à coups de matraques et de gaz lacrymogènes.

Démission du gouvernement

Après des mois de confrontation entre la présidence et le gouvernement, le chef d'État a démis avec effet immédiat, le 28 octobre, le gouvernement du premier ministre Aristides Gomes. Invoquant la grave crise politique qui empêche le fonctionnement normal des institutions, le président Vaz a nommé par décret présidentiel l'ancien premier ministre et ex-ministre des Affaires étrangères, Faustino Imbali, pour former le nouveau gouvernement. Il s'agissait de son huitième chef du gouvernement en cinq ans. Il a aussi nommé 17 ministres et 14 secrétaires d'État. Le premier ministre Gomes a refusé de se soumettre à la décision du président, la Guinée-Bissau se retrouvant de fait avec deux premiers ministres.

Devant cette nouvelle nomination, la Cédéao a déclaré illégal le décret mettant fin au gouvernement Gomes, lui réitérant son soutien et brandissant la menace de sanctions contre quiconque porterait entrave au processus électoral. L'ONU, l'UE et l'Union africaine ont affirmé leur soutien à la démarche fixée en juin par la Cédéao, qui chargeait le gouvernement en place de préparer la présidentielle et d'administrer les affaires courantes. Le président Vaz s'est inscrit en porte-à-faux de la communauté internationale, continuant de manifester son soutien au nouveau gouvernement de Faustino Imbali.

Le 8 novembre, la Cédéao a tenu un sommet extraordinaire sur la crise politique et institutionnelle bissau-guinéenne, à Niamey. Les conclusions de la rencontre se sont traduites par la condamnation ferme des agissements jugés illégaux du président, le plein soutien au premier ministre Gomes, le maintien de la présidentielle, l'exigence de démission immédiate du premier ministre Imbali et des menaces de sanctions individuelles. La Cédéao a aussi renforcé les effectifs et le mandat de la mission de la Cédéao en Guinée-Bissau (Ecomib), une force de quelques centaines de soldats et policiers créée à la suite du coup d'État de 2012 pour sécuriser le processus de transition politique et l'ordre constitutionnel. Le mandat d'Ecomib a été de nouveau prolongé de six mois à compter du 1^{er} octobre 2019. Une mission des chefs d'État et de gouvernement a aussi été envoyée à Bissau, le 16 novembre. La pression étant trop forte, le premier ministre Imbali a remis sa lettre de démission.

L'enjeu de la Guinée-Bissau est au cœur des priorités de la région ouest-africaine, l'Afrique de l'Ouest n'ayant pas besoin d'un nouveau foyer d'instabilité avec la propagation djihadiste et les tensions politiques.

Résultats de la présidentielle

La campagne s'est déroulée pratiquement sans heurts, bien que les citoyennes et citoyens de la Guinée-Bissau aient exprimé certaines craintes quant aux lendemains du vote et à l'acceptation des résultats par tous les candidats. La Cédéao, l'Union africaine et la Communauté des pays de langues portugaises (CPLP) ont jugé le premier tour de l'élection présidentielle comme s'étant déroulé « dans le calme, la sérénité, la transparence et sans incident majeur ».

Le candidat du parti historique et dominant, le PAIGC, est arrivé nettement en tête du premier tour de la présidentielle. Domingos Simões Pereira, chef du gouvernement en 2014-2015, a devancé Umáro

Sissoco Embalo, chef du gouvernement entre 2016 et 2018, avec 40,13% contre 27,65% des voix. Le président sortant est arrivé quatrième avec 12,41% des voix.

Ce sont donc Pereira et Embalo qui se sont affrontés au deuxième tour du scrutin le 29 décembre 2019. Pereira représente le PAIGC tandis qu'Embalo est à la tête du MADEM G15, formé par 15 députés frondeurs du PAIGC. Ce dernier a rallié les principaux candidats politiques des autres partis d'opposition derrière sa candidature, dont le président sortant José Mario Vaz. La campagne pour le second tour a été lancée le 13 décembre.

Le 29 décembre, les Bissau-Guinéens étaient rappelés aux urnes pour élire leur président. Selon les médias, le vote s'est tenu dans le calme et l'attente des résultats a également été pacifique. Le 1^{er} janvier 2020, la commission électorale a annoncé que le candidat de l'opposition, Umaro Sissoco Embalo, a été proclamé vainqueur de l'élection présidentielle.

Le 3 janvier, le parti perdant a introduit un recours devant la Cour suprême pour contester la défaite de Pereira. Le candidat défait a dénoncé le bourrage des urnes lors du second tour; il dénonce que les résultats annoncés ne correspondent pas à la volonté exprimée par le peuple. Selon lui, le nombre de suffrages lors des deux tours est supérieur d'environ 30 000 au nombre d'électeurs inscrits. La Cour suprême a huit jours pour se prononcer sur le recours. La passation des pouvoirs entre Vaz et son successeur doit avoir lieu 45 jours après l'annonce des résultats définitifs.

Quelques jours après l'annonce de son élection à la présidence, Umaro Sissoco Embalo a entamé sa première tournée officielle, passant par Dakar, Brazzaville et Abuja.

4.7. Haïti

La situation politique demeure tendue en Haïti à la suite de scandale «Petrocaribe». Alors que 60% de la population haïtienne vit sous le seuil de pauvreté et que l'inflation a franchi la barre des 20%, un sommet depuis 2008, la lenteur du processus politique constitue un frein aux investissements et pénalise les programmes d'aides au développement. L'installation d'un nouveau gouvernement est en effet un prérequis du Fonds monétaire international (FMI) pour le décaissement d'une première tranche d'aide. Début mars, le FMI a octroyé un prêt de 229 millions de dollars à Haïti pour les trois années à venir. De surcroît, plombée par la crise politique, l'économie haïtienne est entrée en récession en 2019, avec une réduction du PIB national de 1,2%. Le système de santé haïtien est également considéré comme étant au bord du gouffre, selon l'ONG Médecins sans frontières.

Outre les récentes périodes d'instabilité, la situation sécuritaire au pays est en déclin, particulièrement dans la capitale. Après une prolongation de six mois, le 12 avril dernier, le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) s'est terminé le 15 octobre, mettant fin à 15 ans d'opérations de maintien de la paix à Haïti.

Le 9 janvier 2020, le Conseil de sécurité de l'ONU a fait part de l'inquiétude que lui inspire l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement le pays. Les membres du Conseil ont notamment réaffirmé la nécessité immédiate, pour les acteurs haïtiens, d'engager un dialogue inclusif et ouvert et de former un gouvernement répondant aux besoins du peuple.

Valse des gouvernements et parlement caduc?

Quatre mois après sa désignation, le premier ministre Jean-Michel Lapin a présenté sa démission le 22 juillet 2019, faute d'être parvenu à composer un gouvernement avec le consensus du Parlement. Pour le remplacer, le chef d'État a choisi de nommer comme premier ministre Moïse Fritz-William Michel. Précédemment cadre du ministère de l'Économie et des Finances, Michel est le quatrième chef du gouvernement de l'administration Moïse, qui est à la tête du pays depuis près de trois ans. Cette nomination laisse espérer une reprise du dialogue entre les divers acteurs de la scène politique, la nomination de Michel ayant été arrêtée à la suite de consultations préalables auprès des présidents des deux chambres du parlement.

Plus de cinq mois après le renvoi du gouvernement de Jean-Henry Céant, la Chambre des députés du parlement a voté, le 3 septembre, pour un nouveau gouvernement ayant à sa tête le premier ministre Michel. Sur fond de troubles sociaux et de pénurie d'essence, 76 députés ont voté en faveur de la politique générale du gouvernement à l'issue d'une séance expéditive. Composé de 18 ministres, dont neuf femmes, le nouveau gouvernement aura comme priorités le renforcement de la justice, la sécurité publique et la lutte contre les inégalités sociales. Pour manifester leur opposition au nouveau gouvernement, des députés minoritaires de l'opposition ont saccagé la salle de séance.

Afin d'être effectif, le nouveau gouvernement doit également obtenir un vote favorable au Sénat de la République. La séance, préalablement prévue pour la fin septembre, a dû être reportée à une date indéterminée après qu'un sénateur ait ouvert le feu pour disperser des manifestants. Ces derniers avaient fait irruption dans l'enceinte du Parlement pour empêcher la tenue de la séance, au courant de laquelle le premier ministre devait présenter aux sénateurs sa politique générale pour ratification. La ratification par le Sénat est indispensable à l'installation du gouvernement.

Le mandat des députés haïtiens doit prendre fin le 13 janvier 2020 et le Sénat sera privé d'un tiers de ses membres. Les élections législatives prévues pour le 27 octobre 2019 ont été reportées à une date indéterminée en raison de la crise politique.

Pénurie d'essence et contestation populaire

Depuis plus d'un an, le climat social se dégrade continuellement et des manifestations s'organisent régulièrement en réponse aux nombreux scandales de corruption qui enfonce le pays dans une crise marquée par l'instabilité sociale et la défaillance de l'État. Le pays ne dispose que d'un gouvernement démissionnaire depuis dix mois et les élections locales et législatives, prévues pour le 27 octobre, n'ont pas eu lieu faute de l'adoption d'une loi pour les encadrer. De plus, Haïti n'a pas adopté de loi de finances pour un deuxième exercice fiscal de suite. Toute planification économique est donc impossible, ce qui présage un bilan financier catastrophique.

La vague récente de contestation du régime n'est pas la première à survenir depuis l'élection du président Moïse en février 2017. Après la hausse du prix du carburant décrété par l'État, à l'été 2018, voilà que la nouvelle pénurie d'essence en août 2019 a relancé pour une énième fois la mobilisation qui s'est amplifiée, bloquant l'ensemble des activités économiques et sociales de l'île. La région de Port-au-Prince est bloquée au moins deux jours par semaine depuis la mi-septembre. Depuis le début de l'intensification des manifestations, à la mi-septembre, au moins 42 morts, dont 19 tués par la police, et 86 blessés ont été recensés selon les chiffres dévoilés par l'ONU.

Plusieurs jours par semaine, pendant tout l'automne, des manifestations ont bloqué les rues de Port-au-Prince et de certaines villes régionales. La tactique du *peyi lòk* – bloquer le pays – est une forme de grève générale qui a entraîné la fermeture des écoles, des administrations publiques et de nombreux commerces. Des pénuries d'essence, de nourriture et de fournitures médicales ont été signalées partout.

Les Nations Unies estiment que deux millions d'élèves et d'étudiants sont privés d'écoles depuis des mois en raison du soulèvement populaire et du désordre en Haïti. La majorité des écoles et lycées n'ont même pas connu la rentrée scolaire qui était prévue pour le 9 septembre dernier. Selon l'UNICEF et l'UNESCO, ce sont près de 70% des établissements scolaires qui sont fermés pour cause de l'intensification des activités de gangs, des barricades et des manifestations répétées contre le président Moïse.

Ainsi, depuis plusieurs mois, des milliers de manifestants réclament la démission du président Moïse, dont le mandat doit prendre fin en 2022. Les jeunes haïtiens, surnommés les « pétrochallengers », sont au cœur des récentes mobilisations. Outre la démission du président, ils réclament une reddition de comptes des politiciens et entrepreneurs impliqués dans le scandale « Petrocaribe » ainsi que la tenue d'un procès pour corruption. La lutte contre la corruption constitue l'un des fer-de-lance de l'actuelle mobilisation. Le président Moïse exclut toute démission, mais propose de former un gouvernement de coalition pour mettre un terme à la crise et à la colère populaire qui perdure depuis des mois.

Avec un chômage évalué à 70%, une inflation galopante et un manque criant de produits de première nécessité, la grogne populaire se fait de plus en plus grande. Devant le quasi vide du pouvoir, certaines régions sont aux prises avec des gangs et groupes armés qui cherchent à profiter de la situation de crise du pays. Les manifestations et les routes bloquées ont contribué à une hausse de la criminalité, des braquages et enlèvements ayant été rapportés. La perte de contrôle du territoire par l'État a contribué au foisonnement des foyers de gangs armés qui se multiplient à Port-au-Prince et en province. Au courant de la fin de semaine des 9 et 10 novembre, un affrontement entre groupes armés aurait entraîné la mort de sept jeunes.

La situation de journalistes haïtiens couvrant la crise est aussi préoccupante. Les attaques contre la presse dans le pays ont augmenté selon le bureau Amérique latine de Reporters sans frontières, deux journalistes ayant été assassinés en 2019.

4.8. Liban

Depuis plusieurs années, les services publics libanais présentent des défaillances flagrantes, incluant des interruptions de courant quasi quotidiennes, un problème de pollution chronique ainsi qu'une collecte des déchets épisodique. Selon plusieurs observateurs, ces problèmes sont largement reliés au clientélisme pratiqué par certains dirigeants du pays, à la tête d'un appareil d'État souvent paralysé. La démocratie libanaise est basée sur le principe du confessionnalisme, qui distribue les hauts postes de l'État à des représentants de communautés religieuses sur la base de leur poids démographique. Dans ce pays multiconfessionnel où se côtoient des chrétiens ainsi que des musulmans sunnites, chiites et druzes, la polarisation politique et confessionnelle paralyse souvent les institutions.

Le coût de la vie a drastiquement augmenté ces dernières années, sans que les salaires évoluent en conséquence, et le taux de chômage a bondi, poussant une bonne partie de la jeunesse à émigrer. L'économie est dans un piètre état, le gouvernement présentant des déficits budgétaires énormes

depuis plusieurs années, allant jusqu'à 11,5 % du PIB en 2008. La dette publique actuelle équivaut à plus de 150 % du PIB, détenue en grande partie par des banques libanaises, dont beaucoup appartiennent à des membres de la classe politique. Ce taux est l'un des plus élevés au monde.

Le 17 octobre dernier, l'annonce d'une nouvelle taxe sur les appels gratuits via les réseaux sociaux a fait descendre dans la rue des masses de jeunes, qui ont bloqué plusieurs intersections à Beyrouth. Le lendemain, les manifestations se sont étendues au reste du pays et n'ont pas diminué en intensité avec les jours. Elles diffèrent largement de plusieurs mouvements passés au Liban en ce qu'elles ne sont pas confessionnelles, chaque communauté dénonçant l'ensemble de l'élite au pouvoir, incluant ses propres leaders. Malgré l'annonce d'un budget 2020 faisant plusieurs concessions financières le 21 octobre, les manifestants ont continué à demander la démission du gouvernement et l'établissement d'un gouvernement de technocrates et d'indépendants. Le 21 octobre, le premier ministre Saad Hariri a démissionné de son poste, ce qui n'a pas calmé les manifestations. Depuis, il s'est dit prêt à revenir à la tête d'un gouvernement de technocrates, mais les contestataires réclament le remplacement de toutes les élites traditionnelles au pouvoir dans le gouvernement de coalition multiconfessionnel.

À la fin novembre, la tension a monté dans la rue alors que des heurts entre manifestants antisystème et partisans des mouvements chiites Amal et Hezbollah, en faveur du statu quo, ont eu lieu à travers le pays. D'autres altercations ont opposé des sympathisants du Hezbollah à des partisans du parti chrétien Forces libanaises, alors que s'affrontaient ailleurs protestataires et défenseurs du président Michel Aoun, le tout blessant des dizaines de personnes.

Le 11 décembre, la France a convoqué à Paris une réunion de sortie de crise du Groupe international de soutien au Liban (GIS), comportant l'Allemagne, l'Arabie saoudite (finalement absente), la Chine, l'Égypte, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la France, l'Italie, le Koweït, le Royaume-Uni et la Russie, en plus de l'ONU, des institutions financières internationales et des représentants libanais. À l'issue de cette rencontre, le GIS a demandé des réformes en profondeur du Liban et conditionné l'aide internationale à la formation d'un nouveau gouvernement désireux de mettre en place des mesures conséquentes. Le 12 décembre, le premier ministre démissionnaire Hariri, dont le gouvernement gère toujours les affaires courantes malgré sa démission, a appelé la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à soutenir un plan de sauvetage d'urgence pour le Liban.

Nomination d'un nouveau premier ministre

Le 19 décembre, au terme d'une consultation parlementaire menée par le chef de l'État, Hassan Diab a été désigné premier ministre. Sa nomination a été soutenue par le Hezbollah et ses alliés, mais n'a pas recueilli le soutien du principal bloc parlementaire sunnite du pays. Il a assuré vouloir former un gouvernement de technocrates indépendants pour répondre à la crise économique que connaît le pays. L'appui apporté à sa désignation par le puissant mouvement chiite Hezbollah et ses alliés a attisé la colère de la rue, notamment des sunnites, qui y voient une marginalisation de leur communauté, à laquelle revient le poste de premier ministre dans ce pays multiconfessionnel. Bien que sunnite lui-même, le nouveau premier ministre n'a reçu le soutien que de six députés de cette confession.

Le 21 décembre, le nouveau premier ministre a lancé des consultations parlementaires en vue de former un nouveau gouvernement. Il a également appelé à des négociations avec des représentants du

mouvement de contestation, qui semble toutefois rejeté par la rue. Des manifestations sont régulièrement organisées devant son domicile.

Le 24 décembre, le ministre démissionnaire des Finances a dénoncé les banques libanaises, soutenant qu'elles bloquent les salaires des fonctionnaires du pays. Les banques limitaient depuis plusieurs mois les retraits en devises ; certaines ont décidé d'échelonner les retraits de salaires des fonctionnaires. Quelques jours plus tard, la Banque centrale du pays a annoncé une enquête sur des transferts massifs d'argent à l'étranger qui, s'ils étaient avérés, constitueraient des violations des restrictions bancaires. En janvier 2020, des banques ont fermé leurs portes après un sit-in de manifestants protestant contre les restrictions bancaires. Les forces de l'ordre sont intervenues à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre.

En date du 10 janvier, la formation du prochain gouvernement n'est toujours pas annoncée. Selon certains médias, cette dernière pourrait être retardée en raison d'un désaccord avec le président de la Chambre, Nabih Berri, qui se serait prononcé en faveur de la mise en place d'un gouvernement d'union nationale de politiciens, plutôt qu'un gouvernement de technocrates.

Le Liban est au bord de l'effondrement économique et vit au rythme d'un soulèvement populaire inédit contre la classe dirigeante. Si le mouvement de contestation était initialement plutôt pacifique, il a été marqué, depuis la mi-décembre, par des heurts entre manifestants et les forces de l'ordre. Ces heurts font craindre une escalade de la violence dans ce pays en crise. Côté économique, la livre libanaise a perdu près de 30% de sa valeur par rapport au dollar au marché parallèle, affectant le pouvoir d'achat des salariés. Les prix des produits alimentaires explosent et des dizaines de milliers de personnes ont été licenciées, en raison de fermetures de nombreuses entreprises.

4.9. République centrafricaine

La situation sécuritaire en République centrafricaine demeure précaire bien que, ces derniers mois, des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre de l'*Accord politique pour la paix et la réconciliation* grâce aux efforts déployés par le gouvernement, notamment par la mise en place des mécanismes de suivi. Ainsi, les atteintes à la sécurité et les violations des droits de l'homme liées au conflit ont diminué. Toutefois, d'importants problèmes subsistent, notamment des exactions contre des civils et des affrontements violents entre groupes armés signataires.

Situation sécuritaire

Opposant initialement des milices anti-Balaka à des groupes issus de l'ancienne rébellion de la Séléka, les conflits en Centrafrique se sont complexifiés au cours des dernières années : les affrontements sont non seulement entre groupes armés dits anti-Balaka et ex-Séléka, mais aussi régulièrement entre factions rivales d'un même mouvement pour la mainmise sur un territoire. La prédation économique pour le contrôle des ressources, notamment diamantifères et aurifères, nourrit les luttes fratricides. De nouveaux groupes armés autoproclamés d'« autodéfense » sont ainsi apparus. Parallèlement, les efforts menés par le pouvoir centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) pour restaurer l'autorité de l'État dans les provinces ont permis certaines avancées, mais le territoire centrafricain demeure encore majoritairement sous contrôle de groupes armés.

L'émissaire de l'ONU pour la Centrafrique, Parfait Onanga-Anyanga, a admis en novembre 2018 que la MINUSCA était incapable de prévenir les violences en raison d'effectifs limités dans certaines régions. La MINUSCA fait l'objet de critiques sévères, voire d'accusations d'inactions par les populations locales. Lors d'un discours à la nation prononcé en janvier, le Président Faustin Archange Touadera a indiqué que la formation des Forces armées centrafricaines (FACA) et leur déploiement constituaient une priorité de son gouvernement pour l'année 2019. Le redéploiement de l'armée nationale à l'intérieur du pays a débuté le 18 mai, après un premier échec le 5 mai. Ainsi, 106 membres de la FACA ont été redéployés à Kaga Bandoro, au Centre-Nord du pays, avec l'appui de la MINUSCA. De nombreux cas de viols de femmes par des éléments du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) et du Front populaire pour la reconnaissance de la Centrafrique (FPRC) sont régulièrement signalés dans cette ville.

De son côté, l'Union européenne a annoncé qu'elle élargissait et étendait jusqu'en septembre 2020 sa mission militaire de formation en Centrafrique. Un montant de 38 millions d'euros sera investi pour reconstruire les forces de sécurité intérieure, la justice et l'état civil.

Le 14 juillet, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) et le FPRC se sont affrontés à Am Dafok, où neuf combattants ont péri. Le FPRC a renforcé sa position à Birao avec 80 combattants de Ndélé. Le meurtre du fils du sultan de Birao par des membres du FPRC, le 31 août, a été suivi de deux jours d'affrontements au cours desquels un civil et 24 combattants ont été tués. On estime en outre à 13 000 le nombre de civils déplacés qui ont cherché refuge à proximité du complexe de la MINUSCA et de l'aéroport. L'Union africaine, la CEEAC et la MINUSCA ont dénoncé ces affrontements et exigé la cessation immédiate des hostilités.

Des groupes anti-balaka, le FPRC et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), ont attaqué des organisations humanitaires à sept reprises entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre dans et autour de Batangafo, dans la préfecture de l'Ouham. Les 4 et 7 août, l'ex-Séléka y a érigé deux nouveaux postes de contrôle. Le 7 septembre, la MINUSCA a déployé une unité de police constituée pour renforcer la protection dans les camps de personnes déplacées. Le 14 septembre, le FPRC a lancé une attaque contre les positions du MLCJ, au cours de laquelle 39 combattants ont été tués.

Le 26 septembre, la MINUSCA a lancé une opération contre le groupe Retour, réclamation et réhabilitation dans les préfectures de l'Ouham-Pendé, de la Nana Mambéré et de la Mambéré-Kadéï pour protéger les civils, confiner les combattants dans des zones désignées et contraindre le groupe à respecter l'Accord, notamment le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Au cours de cette opération, qui a fait une dizaine de blessés parmi les combattants sans qu'aucune victime civile n'ait été à déplorer, des membres du groupe ont été expulsés de trois bases et du matériel et des armes ont été saisis. Le 27 septembre, un hélicoptère de la MINUSCA s'est écrasé près de Bouar. Les quatre Casques bleus qui se trouvaient à bord ont péri dans l'accident.

Au début de l'année 2020, l'ONU et le gouvernement centrafricain ont annoncé le retour des forces de l'ordre au PK5, un quartier à majorité musulmane de Bangui, devenue une zone de non-droit où près de 30 personnes ont été tuées en quelques jours.

Situation humanitaire et personnes déplacées

La situation humanitaire en Centrafrique demeure extrêmement préoccupante. Cependant, en 2019, l'accès aux services s'est amélioré et les retours ont augmenté. Le nombre de personnes qui ont besoin

d'une aide humanitaire est passé de 2,9 à 2,6 millions et des retours à petite échelle ont commencé dans les préfectures du Mbomou, du Haut-Mbomou, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Au 1^{er} septembre, 355 000 personnes avaient regagné leur région d'origine, soit une augmentation de 18 % par rapport à la même période en 2018. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a facilité le retour de 7 142 réfugiés (dont 48 % de femmes), principalement dans la préfecture de la Lobaye, soit une augmentation de 400 % par rapport à 2018. Plus de 90 000 réfugiés sont rentrés volontairement, essentiellement dans les préfectures de la Sangha-Mbaéré, de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham-Pendé, de l'Ouham, de la Nana-Grébizi, de la Basse-Kotto, de la Ouaka et de Bamingui Bangoran.

Un cinquième de la population est toujours déplacé : au 31 août, on recensait 581 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 605 000 réfugiés. Des opérations d'urgence ont dû être menées pour venir en aide à plus de 24 000 personnes nouvellement déplacées à Birao. Les problèmes de protection continuent de faire obstacle à la mise en œuvre de solutions durables, les rapatriés retrouvant souvent leur logement pillé, détruit ou occupé.

Ce sont 430,7 millions de dollars qui sont nécessaires pour apporter une aide essentielle à 1,7 million de personnes extrêmement vulnérables au titre du plan de réponse humanitaire de 2019. Au 7 octobre, le plan était financé à hauteur de 52 %. Pour la population, l'aide humanitaire internationale demeure le principal filet de sécurité sociale. Le 21 novembre, 400 migrants en provenance du Cameroun ont pu rentrer chez eux grâce à un programme du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

Politique et processus de paix

Depuis le début de la crise, pas moins de sept accords de paix avec les groupes armés ont été signés sans néanmoins permettre la fin des conflits. Depuis juillet 2017, l'Union africaine, soutenue par l'ONU et les principaux partenaires de la Centrafrique, pilote une initiative de paix et de réconciliation afin de faciliter le dialogue et la négociation entre le gouvernement et les 14 groupes armés. En août, ces derniers ont préparé avec les émissaires de l'Union africaine une liste de 104 revendications, prérequis à une cessation des hostilités. La question de l'amnistie générale réclamée par les groupes armés, mais refusée par les autorités, était un point de désaccord majeur.

Parallèlement aux efforts de l'Union africaine, la Russie tente également depuis plusieurs mois de conduire une offensive diplomatique en multipliant les médiations avec les groupes armés, mais, jusqu'ici, sans résultats tangibles malgré la signature de déclarations. Très engagée en Centrafrique depuis un an, la Russie a obtenu de l'ONU l'autorisation d'y livrer des armes pour l'armée nationale en dépit de l'embargo en cours depuis 2013. La France a également annoncé en novembre 2018 la livraison d'armes pour appuyer les forces de sécurité.

Dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2020, un projet de réforme du Code électoral a été adopté à l'Assemblée nationale le 23 avril. Il prévoit entre autres l'introduction d'un scrutin de liste pour des circonscriptions à sièges multiples pour les élections législatives et le montant des cautions aux différentes élections. Ces modifications ont divisé les parlementaires en particulier ceux issus de l'opposition.

Le 18 juin, une délégation conjointe a rencontré le chef du groupe Retour, réclamation et réhabilitation dans la préfecture de l'Ouham-Pendé pour donner suite aux demandes du gouvernement et de la

communauté internationale, qui exigent que le groupe dépose les armes et livre les responsables des massacres commis en mai près de Paoua. Le 29 juin, le chef du groupe a accepté de commencer le processus de désarmement et la démobilisation, qui a été suivi par 58 combattants.

Pour la première fois depuis la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de février 2019, des représentants du gouvernement et de 13 des 14 groupes armés signataires se sont rencontrés à Bangui les 23 et 24 août, lors d'une réunion coprésidée par le premier ministre Firmin Ngrebada et le représentant spécial et chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine. Le Représentant spécial de l'ONU pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, ainsi que des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Angola, du Cameroun, de la Guinée équatoriale, de la République démocratique du Congo et du Tchad étaient également présents. Les parties ont convenu, entre autres, de mettre fin aux violences contre les civils, d'accélérer la cessation des hostilités et le rétablissement de l'autorité de l'État et d'améliorer la communication. Ils ont souligné la nécessité de sanctionner les signataires qui ne respectaient pas leurs engagements.

Le 30 août, une délégation s'est rendue à Kaga Bandoro, dans la préfecture de la Nana-Grébizi, pour rencontrer le chef du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC). Celui-ci a fait savoir que son groupe était disposé à commencer les activités de désarmement et de démobilisation, mais a demandé davantage d'informations sur les conditions de réintégration des ex-combattants et des membres des Forces de défense et de sécurité nationales qui ont rejoint des groupes armés.

Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est penché, le 25 octobre, sur la situation de la MINUSCA en Centrafrique. Alors que son mandat expire le 15 novembre 2019, cette réunion était l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de l'accord de paix en Centrafrique et d'évaluer les besoins de la mission onusienne. Le 15 novembre, le mandat de la force onusienne pour la stabilisation de la Centrafrique a été renouvelé à l'unanimité. La MINUSCA sera chargée de veiller au bon fonctionnement des élections qui doivent se dérouler dès décembre 2020, les premières depuis la signature de l'accord de paix de Khartoum en février 2019.

Le 21 décembre 2019, l'ancien président centrafricain, François Bozozé, a été acclamé par des milliers de partisans pour sa première apparition depuis son retour en Centrafrique après six ans d'exil. Bozozé est toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour crime contre l'humanité et incitation au génocide, lancé par la Centrafrique. L'ONU l'a également mis sous sanction pour son rôle dans la crise centrafricaine de 2013.

Le 10 janvier 2020, l'ex-chef de la rébellion centrafricaine Séléka, Michel Am-Nondroko Djotodia, qui avait pris le pouvoir par les armes en 2013, est rentré à Bangui. Il a rencontré le président Faustin-Archange Touadéra, après six ans d'exil. Il s'est alors présenté comme n'étant plus un homme de guerre, mais bien un homme de paix, appelant tous les combattants et les Centrafricains à se lever pour pacifier le pays.

Les deux anciens chefs sont revenus juste à temps pour pouvoir déposer une candidature à l'élection présidentielle prévue à la fin de l'année 2020. Par contre, aucun des deux n'a indiqué vouloir présenter leur candidature.

4.10. République démocratique du Congo

La dernière année a été marquée, en République démocratique du Congo (RDC), par l'entrée en poste de Félix Tshisekedi en tant que président de la République le 25 janvier 2019, succédant à Joseph Kabila, qui gouvernait la RDC depuis 2001. Parallèlement, la situation sécuritaire demeure préoccupante, plusieurs provinces restant en proie à la violence et à l'insécurité, principalement dans l'Est du pays, zone qui a également été affectée par une nouvelle épidémie d'Ebola.

An 1 de la présidence de Félix Tshisekedi

Alors que l'échéance du mandat du Président Joseph Kabila était prévue le 19 décembre 2016, l'élection présidentielle n'a pu être tenue à l'automne 2016, entraînant de fortes tensions politiques et sociales. Reportées à plusieurs reprises, les élections présidentielle, législatives et provinciales ont finalement eu lieu le 30 décembre 2018. Les électeurs congolais se sont mobilisés dans le calme ; peu d'incidents violents ont été rapportés.

Selon le décompte de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le candidat de l'opposition Félix Tshisekedi a été déclaré vainqueur de la présidentielle avec 38,57 % des suffrages exprimés contre 34,8 % pour l'autre candidat de l'opposition Martin Fayulu. L'annonce de la CENI a surpris la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), qui agissait à titre d'observatrice indépendante, cette dernière déclarant que ces résultats provisoires ne correspondaient pas aux données collectées par ses 40 000 observateurs déployés dans le pays. Le candidat Martin Fayulu a également contesté ces résultats et a revendiqué la victoire. De son côté, la Cour constitutionnelle a maintenu son calendrier : le 20 janvier, elle a proclamé élu à la majorité simple Félix Tshisekedi, après avoir rejeté le recours de Martin Fayulu.

Quant aux élections législatives, qui se sont déroulées le 30 décembre 2018, la coalition soutenue par l'ex-président Kabila conserve sa majorité à l'Assemblée nationale avec au moins 350 sièges sur les 485 qui étaient en jeu. En 2019, cette tendance s'est maintenue aux élections sénatoriales le 15 mars. En effet, après le Parlement et les assemblées provinciales, le *Front commun pour le Congo*, plateforme de l'ex-président Kabila, est donné largement vainqueur des sénatoriales.

Le 12 juin, 23 députés de l'opposition qui siégeaient déjà à l'Assemblée nationale ont été invalidés par la Cour constitutionnelle au profit des membres du Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila, qui obtient alors une majorité absolue à l'Assemblée. L'opposition considère que la Cour constitutionnelle a pris des arrêts en dehors du délai de deux mois qui lui est imparti par la loi, pour les contentieux électoraux. L'opposition appelle alors à la mobilisation de la population devant ce qu'elle qualifie d'anarchie constitutionnelle et de provocation.

Le 26 août, 7 mois après l'investiture du président Tshisekedi, l'État a finalement annoncé la constitution d'un gouvernement de coalition faisant une grande place au Front commun pour le Congo. Sur les 65 membres de l'exécutif, 42 sont issus du FCC.

Violences dans l'Est et autres régions et situation humanitaire

La situation sécuritaire dans les provinces du Kivu et de l'Ituri à l'Est demeure très préoccupante. Plus de 130 groupes armés seraient actifs dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, des groupes armés convoitant le coltan, un minéral notamment utilisé dans la fabrication des téléphones portables. Les violences affectent principalement les populations civiles – prises d'otage, meurtres, pillages, incendies de villages – et surtout les femmes et les filles victimes de viols et de mutilations. C'est dans cette région qu'œuvre le gynécologue Denis Mukwege, co-prix Nobel de la paix 2018 pour sa lutte incessante contre ces violences sexuelles.

Le groupe armé Forces démocratiques alliées (FDA), particulièrement actif dans cette région, a continué à s'en prendre aux populations civiles en réponse à une offensive de l'armée, faisant environ 100 victimes. La région de Beni dans le Nord-Kivu a également vu une offensive de des FDA faisant 97 morts. Face à ces exactions, des manifestations ont eu lieu pour dénoncer l'insécurité, critiquant notamment la Mission de l'Organisation des Nations unies en république démocratique du Congo (MONUSCO), dont le mandat a été prolongé d'un an en décembre par le Conseil de sécurité de l'ONU. Tentant de disperser des manifestants devant un complexe de l'ONU, les forces de sécurité congolaises ont fait au moins trois morts par balle à Beni, le 2 décembre. Au Sud-Kivu, l'armée congolaise a capturé plus de 2000 combattants du groupe rebelle Conseil national pour le renouveau et la démocratie.

Parallèlement à ces violences, la région de Beni est en proie à une nouvelle épidémie de la fièvre hémorragique Ebola depuis le mois d'août. Dans les 16 derniers mois, l'épidémie a fait 2 235 morts dans l'Est de la RDC. Dans le contexte d'insécurité, les violences dans cette région rendent le travail des humanitaires difficile; en 2019, les agents de la Riposte à l'épidémie, coordonnée par l'OMS et le gouvernement congolais, ont été la cible de 390 attaques. Dix travailleurs humanitaires y ont laissé leur vie.

4.11. Sahel

Les pays du Sahel poursuivent leur action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avaient annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations anti-djihadistes. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le financement demeure toutefois l'un de ses principaux défis. Quelque 420 millions d'euros ont été promis par les pays donateurs pour 2018, mais plusieurs bailleurs de fonds tardent à concrétiser les promesses.

Outre la force conjointe G5 Sahel, qui a repris ses opérations au début de l'année 2019, la force française Barkhane est aussi présente dans la région et compte un effectif de 4 500 soldats. Elle a comme objectif d'appuyer le G5 Sahel par de la formation, de l'entraînement et de l'accompagnement dans des opérations militaires conjointes. Depuis janvier 2013, 41 soldats français sont morts au Sahel. Les militaires français de l'opération Barkhane, les dizaines de milliers de Casques bleus au Mali et la

coalition de force régionale de 5 000 personnes du G5 Sahel peinent à enrayer la multiplication des attaques terroristes et à contenir la progression des groupes djihadistes vers le golfe de Guinée. Des informations font d'ailleurs état de cellules extrémistes violentes et de menaces ou d'attentats au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo.

Lors de la cinquième rencontre des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de leurs homologues du G5 Sahel, le 9 juillet dernier, la volonté partagée d'améliorer aussi rapidement que possible l'efficacité du G5 Sahel pour accroître son opérationnalité a été soulignée. Les pays du G5 Sahel ont toutefois critiqué la lenteur des financements. Tous appuient le Conseil de sécurité de l'ONU qui a donné son accord, le 24 mars, pour le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) à la force du G5 Sahel. Le Conseil de sécurité a d'ailleurs prolongé le mandat de MINUSMA jusqu'au 30 juin 2020. Quant à elle, l'Union européenne (UE) a annoncé, en juillet, une aide additionnelle de 138 millions d'euros pour le financement de la force conjointe du G5 Sahel, y compris sa composante police. Une meilleure coordination entre la force conjointe, les forces de défense et de sécurité nationales et les partenaires internationaux est néanmoins essentielle au succès de la démarche.

Le 25 août, lors du Sommet du G7 tenu à Biarritz (France), le Groupe a adopté la *Déclaration de Biarritz pour un partenariat entre le G7 et l'Afrique* ainsi que le *Plan d'action du Partenariat pour le Sahel*. Réunissant les pays de la région et leurs partenaires internationaux, ce partenariat pour la sécurité et la stabilité pour le Sahel (P3S) vise à identifier les besoins en termes de sécurité et d'accroître l'efficacité des efforts déployés en matière de défense et de sécurités intérieures.

Devant la croissance de la menace djihadiste dans la région, notamment dans la zone dite des « trois frontières » entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, les présidents des quinze pays membres de la Cédéao et le G5 Sahel ont tenu un sommet extraordinaire à Ouagadougou, le 14 septembre dernier. L'objectif était, notamment, de débattre des questions sécuritaires afin de favoriser la coordination des efforts et des moyens nécessaires à la lutte au terrorisme. Un plan d'action 2020-2024 d'un milliard de dollars pour la lutte contre le terrorisme a été annoncé à l'issue du sommet. Le plan et son budget seront présentés lors du prochain sommet de la Cédéao. Les fonds serviront notamment à renforcer les capacités opérationnelles des armées nationales et des forces conjointes du G5 Sahel et de la Force multinationale mixte du Bassin du lac Tchad.

Après des attentats de type guérilla, tels que des embuscades montées avec des mines posées le long des routes empruntées par les convois militaires, les groupes djihadistes font preuve d'une plus grande coordination et organisation tactique, attaquant désormais de front des postes militaires. Les difficultés d'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel et son manque de ressources fragilisent l'opposition qui est faite aux groupes terroristes qui essaient dans la sous-région. La région sahélienne est aussi confrontée à une augmentation des risques d'affrontements intercommunautaires, le rôle des groupes d'autodéfense étant de plus en plus remis en question.

Les États sahéliens du Mali, du Burkina Faso et du Niger sont aussi au cœur de la convoitise croissante de divers groupes armés envers l'exploitation aurifère. Cette convoitise s'est vue exacerbée par la découverte, en 2012, d'un filon saharien allant du Soudan jusqu'en Mauritanie. Ces groupes armés, dont des djihadistes, voient dans l'exploitation aurifère artisanale une nouvelle source de financement, voire un terrain de recrutement. Souvent localisées dans des régions délaissées ou même abandonnées par l'État, les zones d'orpaillage sont vulnérables face à ces divers groupes.

Selon l'ONU, la région est secouée par un niveau sans précédent de violence terroriste : le nombre de victimes d'attaques a été multiplié par cinq en trois ans au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Dans ces trois pays, on signale plus de 4 000 décès dus à cette violence, en 2019. L'organisation constate que la cible géographique des attaques se déplace de plus en plus vers l'est, du Mali vers le Burkina Faso, menaçant les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Le nombre de personnes déplacées a décuplé, pour atteindre environ un demi-million.

Appels au soutien international contre les djihadistes

Au 33^e sommet de l'Union africaine, tenu du 4 au 8 juillet 2019, le président nigérien Mahamadou Issoufou a appelé à la formation d'une coalition internationale pour lutter contre les djihadistes au Sahel. Malgré une forte mobilisation des pays pour lutter contre les menaces terroristes, les seuls moyens des pays touchés ne suffisent pas selon le président Issoufou. Les présidents mauritanien et sénégalais abondent dans le même sens. En marge du Forum International de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique, les 18 et 19 novembre 2019, ils ont réclamé un mandat renforcé des forces combattant les groupes djihadistes au Sahel, notamment via un renforcement de la MINSUMA et un financement plus pérenne aux forces sous-régionales.

À la suite de l'attentat meurtrier du 10 décembre au Niger, les chefs d'État des pays du G5 Sahel se sont réunis, dimanche 15 décembre à Niamey, pour un sommet extraordinaire. Les chefs d'État du G5 Sahel avaient déjà prévu de se concerter avant de se rendre au sommet de Pau (sud-ouest de la France), à l'invitation du président français Emmanuel Macron, depuis reporté à janvier, à la suite de l'attaque d'Inates. Dans le communiqué final du sommet de Niamey, les présidents du Niger, du Burkina Faso, du Mali, du Tchad et de la Mauritanie réitèrent « leur volonté de tout mettre en œuvre pour améliorer la coordination entre la force conjointe, les forces nationales et les forces internationales alliées ». Ils interpellent aussi les autres pays de la région sahélienne à un renforcement de la coopération entre les services de sécurité et de renseignement dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Le président en exercice du G5 Sahel, le président burkinabé Roch Marc Kaboré, a reconnu le manque à gagner quant à l'opérationnalisation de la force G5 Sahel, déplorant de surcroît la lenteur de décaissement des financements internationaux.

Aussi, les 14 et 15 novembre 2019, l'APF a organisé au siège des Nations Unies à New York, en étroite collaboration avec l'OIF et sa représentation permanente auprès des Nations Unies, la deuxième Conférence parlementaire sur le G5 Sahel. L'évènement a permis aux parlementaires de se pencher sur les enjeux sécuritaires et le développement social et économique du Sahel. La Conférence a également alimenté la réflexion sur la collaboration entre l'APF et le Comité interparlementaire du G5 Sahel et assuré un suivi de l'Appel de New York sur le G5 Sahel, adopté par les parlementaires, à l'initiative du président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Alassane Sakandé, le 1^{er} novembre 2018. Les parlementaires ont réitéré leur profonde préoccupation devant la situation aggravante et les menaces sécuritaires sans précédent qui sévissent au Sahel. Ils ont ainsi lancé un appel à une « meilleure collaboration entre toutes les forces de sécurité et les services de renseignements engagés dans la région, afin que ceux-ci enjoignent leurs efforts pour partager les informations et renseignements, essentiels dans la lutte contre le terrorisme ».

Un sommet convié par la France devrait se tenir le 13 janvier 2020 à Pau, dans le but de redéfinir plus clairement les objectifs militaires, politiques et de développement de la lutte contre les groupes djihadistes. Selon certains médias, le président français, Emmanuel Macron, estime que l'attitude des présidents burkinabè et malien au sujet de la présence de soldats français dans la région sahélienne est ambiguë.

4.11.1. Burkina Faso

Depuis 2016, le Burkina Faso est confronté à attaques récurrentes dont les populations civiles sont les premières victimes. Les Nations Unies affirment qu'une crise humanitaire sans précédent sévit dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest. Un décompte du bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) indique que le nombre de personnes déplacées au Burkina en raison des violences est passé de 47 000 à 289 000 de janvier à septembre 2019.

Le climat sécuritaire étant alarmant, le pays a fait l'objet d'une réunion de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU à la fin septembre. Le président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré a déclaré, lors de cette réunion, que le niveau de violence et l'insécurité sont à l'origine de la crise humanitaire actuelle avec comme conséquence des milliers de déplacés internes, la fermeture des écoles et de centres de santé ainsi que la destruction des symboles de l'État.

Outre les symboles de l'État, les groupes armés s'en prennent aussi aux lieux de culte et d'enseignement. La situation sécuritaire est en déclin dans l'Ouest, le Nord et l'est du Burkina Faso où les provinces sont la proie d'attaques meurtrières incessantes, principalement sur les frontières nigérienne et malienne, ce qui crée des zones d'insécurité de plus en plus grandes. L'État burkinabè y est peu présent et les infrastructures et services publics y sont défectueux. Sous la menace des djihadistes opposés à l'enseignement dit « occidental », le gouvernement estime que près de 2 000 écoles sont actuellement fermées, privant de scolarisation des dizaines de milliers d'enfants. L'état d'urgence a été décrété dans plusieurs provinces.

Les attaques des lieux de culte, catholiques ou musulmans, sont aussi fréquentes. Le 11 octobre, une mosquée de la commune de Salmossi a été attaquée lors de la prière, causant la mort d'une quinzaine de personnes. Le 1^{er} décembre, ce sont 14 fidèles de l'église protestante de la commune de Foutouri qui ont été assassinés.

Les assassinats de représentants de l'État, de chefs traditionnels et de certains marabouts, considérés comme déviants par les djihadistes, se font, eux aussi, de plus en plus nombreux à l'échelle nationale. Le 3 novembre 2019, le député-maire de Djibo, Oumarou Dicko, et trois de ses compagnons ont péri dans une embuscade. Grande ville du Nord, Djibo est le chef-lieu de la province de Soum aux prises avec des attaques djihadistes récurrentes. À peine quelques jours plus tard, le 6 novembre, un autre attentat a été dénombré, cette fois-ci dans l'est du pays. Un convoi de la société minière québécoise Semafo a été attaqué par des individus armés non identifiés, faisant 37 morts et une soixantaine de blessés près de Boungou. C'est le quatrième attentat terroriste perpétré en 15 mois à proximité d'installations aurifères de Semafo. Dans un discours à la nation, diffusé le 7 novembre 2019, le président Kaboré engage les forces de défense et de sécurité à « traquer et combattre sans concession les terroristes et tous les complices ». Il a ordonné le recrutement de volontaires pour la défense de la patrie dans les zones sous menaces et décrété un deuil national de 3 jours.

Par ailleurs, les populations burkinabè sont également victimes des tensions violentes périodiques entre les agriculteurs et les Peuls, traditionnellement éleveurs. Avec plus de 400 morts enregistrés depuis 2015, les représailles contre les populations peules dans la région du Centre-Nord ont entraîné le déplacement de plus de 30 000 personnes qui ont fui leurs villages. Au total, les attaques de diverses origines ont fait près de 635 morts ces derniers mois sur l'ensemble du territoire, selon un comptage de l'AFP, et ont occasionné près de 500 000 déplacés internes et réfugiés, selon l'ONU, en particulier dans le Nord et l'est du pays.

À la fin de l'année 2019, à Arbinda, 35 civils, dont 31 femmes, et sept militaires ont été massacrés par des groupes armés terroristes. Il s'agit de la pire attaque djihadiste depuis les cinq dernières années. Quelques jours plus tard, en janvier 2020, à la suite d'une attaque à l'engin explosif improvisé contre un bus au nord-ouest du pays, l'UNICEF a condamné les violations graves commises contre les droits de l'enfant, qui sont en augmentation au Burkina Faso. Seulement quelques jours plus tard, une grenade a explosé dans une école coranique de Ouagadougou, blessant quatre élèves.

Depuis l'année dernière, 472 attaques et opérations antimilitaires ont été dénombrées. Les forces armées burkinabè peinent à enrayer la montée en puissance des groupes djihadistes sur le territoire, la liste des attaques des postes militaires continuant à s'allonger. Les risques de glissement vers un conflit interconfessionnel et d'extension de la zone d'instabilité se font aussi plus grands.

L'insécurité croissante du pays a été au cœur du dialogue politique qui a réuni tous les acteurs politiques du pays du 15 au 22 juillet. Initié par le président, ce dialogue s'inscrit dans une dynamique d'apaisement de la vie politique burkinabè, marquée ces derniers mois par de fortes divergences entre les partis politiques de la majorité et de l'opposition. Après une semaine intensive de débats, les différentes formations politiques ont trouvé plusieurs consensus, notamment sur l'urgence de renforcer la sécurité et la cohésion sociale. Sur la question des élections, le dialogue politique entre la majorité et l'opposition s'est soldé par un consensus sur la révision à minima du code électoral et le maintien du calendrier électoral, avec des élections présidentielle et législatives en 2020, ainsi que des élections municipales en 2021. En ce qui a trait au référendum constitutionnel, initialement prévu le 24 mars, il a pour sa part été reporté.

4.11.2. Mali

Depuis 2012, une profonde crise politique, ponctuée d'actes de violence récurrents, secoue le Mali. Un cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du Nord a mené à la signature en 2015 de l'*Accord pour la paix et la réconciliation au Mali*, dit Accord d'Alger, mais sa mise en œuvre est difficile et régulièrement paralysée par les conflits et les divisions, parfois au sein même des factions signataires. Malgré la signature en octobre 2018 d'un nouveau *Pacte pour la paix au Mali*, les progrès demeurent faibles et le Conseil de sécurité a adopté, en décembre 2018, ses premières mesures de sanctions visant des responsables des groupes armés signataires à l'origine de blocages dans la mise en œuvre. En février 2019, environ 5 000 combattants ont manifesté leur désir d'intégrer le processus de paix et d'adhérer au Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR).

En mai 2019, constatant les retards accumulés dans l'application de l'accord de paix, le chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh Annadif, a préconisé des actions concrètes pour la mise en place de

réformes politiques et institutionnelles. Ces réformes sont essentielles à l'élection du nouveau parlement et au redéploiement d'unités des forces de sécurité et de défense malienne. Dans un rapport trimestriel remis début octobre au Conseil de sécurité, l'ONU déplore la lenteur des réformes politiques et sécuritaires au Mali. Portant sur la période allant du 1^{er} juin au 16 septembre 2019, le document fait état des progrès réalisés dans les volets défense et sécurité de l'Accord, notamment dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration de membres de groupes armés, ainsi que la création de la zone de développement économique dans le nord du pays. Le rapport note toutefois que, dans l'ensemble, l'application de l'Accord se poursuit lentement.

Terrorisme et violences intercommunautaires

En dépit des efforts pour la paix, le Nord, le Nord-Est et le centre du Mali demeurent en proie à de nombreuses attaques meurtrières, notamment perpétrées par des groupes djihadistes non signataires de l'Accord d'Alger. L'état d'urgence, qui avait été prolongé jusqu'au 31 octobre 2018, a été prorogé d'une année supplémentaire. Selon l'OCHA, le nombre de déplacés internes est passé de 84 000 au début de l'année à 168 000 en date du 31 juillet 2019. Après révision du Plan de réponse humanitaire pour ce pays de l'Afrique de l'Ouest, en août, l'OCHA estime à 3,9 millions de Maliens qui ont besoin d'assistance, soit l'équivalent d'un Malien sur cinq. Cela constitue une augmentation de 20% par rapport au début de l'année. Environ 900 écoles sont fermées au Mali, privant d'école des milliers d'enfants en raison de la menace terroriste omniprésente.

Les soldats de l'armée malienne, de la force française Barkhane et de la MINUSMA affrontent régulièrement les groupes armés, entraînant des victimes nombreuses. Dans la nuit du 29 au 30 septembre, deux camps militaires maliens à Boulkessy et Mondoro ont été pris pour cible, faisant au moins 40 morts et une soixantaine de disparus parmi les soldats maliens. Le 1^{er} novembre, ce fut au tour de la base militaire d'Indelimane d'être attaquée. Revendiquée par l'État islamique (EI), l'offensive a visé les forces des armées maliennes, de l'opération française Barkhane et de la MINUSMA, coûtant la vie à 49 soldats maliens. Au total, ce sont plus de 140 soldats qui ont été tués au Mali cet automne.

Selon l'ONU, les violences intercommunautaires, fondées sur des litiges fonciers ancestraux, se sont aussi exacerbées au cours des deux dernières années, en particulier au centre du pays. La prolifération des armes de guerre rend les affrontements plus meurtriers et accélère la dégradation des relations de voisinage. L'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme, Alioune Tine, a déclaré, le 2 décembre, que la situation sécuritaire au Mali a maintenant atteint un seuil critique. L'expert a souligné l'aggravation de la violence, des vols, des viols et des enlèvements, notamment à Tombouctou, et a déclaré qu'une recrudescence de la criminalité transnationale menaçait la cohésion sociale et restait impunie.

Au début de l'année 2020, cinq soldats maliens en mission ont été tués dans le centre du pays, dans une embuscade à l'explosif. Quatre femmes seraient également décédées en se rendant à un marché par l'explosion d'une mine. Le 9 janvier, 18 Casques bleus et deux civils ont été blessés lors d'une attaque au mortier d'un camp militaire dans le nord-est du pays.

Entre août 2017 et septembre 2019, l'ONU décompte 101 incidents de sécurité entraînant 94 morts, ainsi que sept enlèvements et 21 vols de voiture. En ce qui a trait aux violences sexuelles, 956 cas ont été signalés entre janvier et octobre 2019, 43% de ceux-ci auraient été commis par des membres de groupes

armés. Seulement entre novembre 2018 et mars 2019, on dénote une augmentation de 300% du nombre de civils tués lors d'attaques, notamment dans la région du centre du Mali. Entré dans une spirale de violence, le centre du Mali est fragilisé par le recul de l'État et les tentatives échouées de rétablissement de l'administration. Selon le rapport de l'ONU, daté du 1^{er} octobre, seuls 27 % des administrateurs civils étaient encore en poste à la fin septembre.

Le 10 janvier 2020, un millier de Maliens ont manifesté à Bamako pour réclamer le départ des troupes étrangères, répondant à l'appel d'organisations de la société civile et de partis politiques.

Dialogue national inclusif

Le premier ministre Boubou Cissé a lancé, le 16 septembre, un dialogue national ouvert à tous qui inclut, notamment, des débats portant sur l'Accord d'Alger, des réformes institutionnelles et politiques, de la Loi d'entente nationale, des enjeux de gouvernance et de développement ainsi que du nouveau calendrier électoral. Après l'atelier de validation des termes de références de la mi-septembre, des concertations préparant ce dialogue national ont eu lieu dans les régions, cercles et communes du pays. Si la majorité présidentielle, des organisations de la société civile, les autorités traditionnelles et religieuses prennent part au dialogue, l'opposition est, quant à elle, divisée sur le sujet. Le chef de file de l'opposition parlementaire, Soumaïla Cissé, affirme que les conditions ne sont pas réunies pour la réussite de ce dialogue.

Après plusieurs mois de préparation, le dialogue national inclusif s'est ouvert, ce samedi 14 décembre, à Bamako, où ces assises se sont poursuivies jusqu'au 22 décembre. Le président Ibrahim Boubacar Keïta a appelé à des débats francs et ouverts au sein des diverses commissions appelées à se pencher sur la crise malienne, abordant des thématiques liées à la paix, à la gouvernance et à la réconciliation nationale. Après avoir suspendu sa participation aux consultations, la Coordination des mouvements de l'Azawad participe finalement des assises de Bamako, ayant obtenu préalablement que l'Accord d'Alger ne soit pas révisé lors de ces rencontres. Quant à eux, plusieurs partis et regroupements de l'opposition ont boycotté l'évènement, estimant les « dés sont pipés et que les conclusions sont connues d'avance ».

Des discussions entre groupes armés ont commencé le 9 janvier à Ménaka, au Mali, dans le but d'apaiser les tensions entre deux grandes coalitions touaregs, la Coalition des mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme des mouvements du 14 juin d'Alger. Les relations entre les deux coalitions sont tendues depuis la mi-décembre en raison d'un accrochage ayant provoqué la mort d'un officier membre de la Plateforme.

Outre le dialogue national, le gouvernement a intensifié ses efforts dans la prévention de l'intensification des violences intercommunautaires et le rétablissement de l'autorité de l'État et des services sociaux de base dans le centre du Mali. Toutefois, au début janvier 2020, le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a déploré une détérioration alarmante de la situation, notamment sécuritaire, au Mali, ainsi que les retards politiques dans l'application de l'Accord de paix de 2015.

Élections législatives

Le 27 juin, l'Assemblée nationale a voté une deuxième prorogation du mandat des députés jusqu'au 2 mai 2020. Ce projet s'inscrit à la suite d'une prorogation de six mois du mandat des parlementaires, qui arrivait à échéance le 30 juin 2019. Le gouvernement estimait que les conditions optimales à la bonne organisation d'élections législatives régulières et transparentes n'étaient pas encore réunies. Cette prorogation supplémentaire était jugée nécessaire par le secrétaire général de l'ONU afin de mener à terme le processus de révision constitutionnelle, primordiale pour le succès de l'accord de paix. Si la Cour constitutionnelle a confirmé la constitutionnalité de la prorogation le 3 juillet, certains membres de l'opposition l'ont dénoncée comme étant anticonstitutionnelle.

4.11.3. Mauritanie

Une élection présidentielle a eu lieu en Mauritanie le 22 juin. Le Conseil constitutionnel mauritanien a validé près d'une semaine plus tard la victoire du général Mohamed Ould Ghazouani, dès le premier tour, avec 52% des voix. Il succède à Mohamed Ould Abdelaziz, qui a régné pendant une dizaine d'années sur le pays. La proclamation des résultats est intervenue dans un climat plutôt tendu, alors qu'internet subissait une coupure prolongée et qu'étaient déployées des unités d'élite de l'armée, de la garde et de la police antiémeute dans toute la capitale, Nouakchott.

La victoire de Mohamed Ould Ghazouani a été vivement contestée par l'opposition, qui a appelé à des soulèvements pacifiques. L'opposition, composée des candidats Biram Dah Abeid (18,58% des suffrages) et Sidi Mohamed Ould Boubacar (17,87%), a saisi le Conseil constitutionnel afin qu'il étudie leur requête en annulation des résultats de la présidentielle. L'institution a néanmoins rejeté ces recours pour insuffisance de preuves.

Malgré la large victoire de Ghazouani, il existe de fortes fractures communautaires au sein du pays, reflétées dans le suffrage. À Nouadhibou, la capitale économique du pays, le candidat élu n'a obtenu que 32 % des voix, s'inclinant face à Biram Dah Abeid qui en a remporté 34 %. C'est la première fois qu'un candidat du pouvoir perd la capitale économique. Par ailleurs, la majorité des Maures et des Haratines ont été favorables à Ghazouani.

Globalement, on considère toutefois que la passation des pouvoirs entre les deux présidents conduit à une transition démocratique calme en Mauritanie. Ce succès serait toutefois assombri par des tensions entre l'ancien et le nouveau président. L'opposition réclame la tenue d'une enquête sur la corruption durant les mandats du dernier président.

4.11.4. Niger

La situation au Niger est essentiellement marquée par l'insécurité, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement perpétré par le groupe islamiste Boko Haram. Depuis plus de 10 ans, l'insurrection de Boko Haram, qui a débuté dans le nord-est du Nigeria, a fait plus de 27 000 morts et 1,8 million de déplacés dans ce pays. En 2019, les attaques dans la région de Diffa au sud-est du pays se sont multipliées. Depuis le mois de janvier, plus de 100 000 nouveaux réfugiés et déplacés ont été recensés au Niger, alors que le pays en abritait déjà quelque 300 000. À Diffa, les groupes armés ont

provoqué le mouvement d'environ 25 000 personnes. L'ONU estime à 2,3 millions le nombre de Nigériens ayant besoin d'assistance humanitaire, c'est-à-dire une personne sur dix.

Par conséquent, l'état d'urgence dans cette région nigérienne est toujours vigueur, et ce, depuis 2017. Dans la région de Diffa, les enlèvements de personnes contre rançons se multiplient, malgré de lourdes pertes infligées ces derniers temps aux djihadistes par les soldats de la Force multinationale mixte qui regroupe le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Nigeria. Selon l'ONU, 500 civils ont été tués ou enlevés en 2019 au Niger.

Un deuil national de trois jours a été décrété au Niger en hommage aux 71 soldats tués lors de l'attaque du camp militaire d'Inates, le 10 décembre, à la frontière du Mali. Le bilan compte aussi 12 blessés et plusieurs soldats toujours portés disparus. Cette offensive d'envergure, menée par des centaines d'assaillants djihadistes lourdement armés, est la plus meurtrière subie par l'armée nigérienne depuis le début des attaques djihadistes en 2015. La base d'Inates avait déjà été la cible d'un assaut djihadiste, le 1^{er} juillet, où 18 soldats nigériens avaient perdu la vie. Cette dernière avait été revendiquée par le groupe État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP). L'attaque d'Inates est la deuxième en deux jours contre des positions de l'armée nigérienne, trois militaires et quatorze terroristes ayant été tués, le 9 décembre, dans un camp de l'armée dans la région de Tahoua.

Le 25 décembre, 14 militaires ont été tués lors d'une attaque dans la région de Sanam. Le 9 janvier 2020, le poste militaire de Chinégodar a repoussé une attaque menée par des terroristes, près de la frontière malienne. Selon le ministre de la Défense, 63 terroristes et 25 personnes ont été tués.

Le Niger investit certaines années jusqu'à 19% des ressources budgétaires dans la sécurité.

Nouveau code électoral

Sur le plan politique, un nouveau code électoral a été voté, le 22 juin, en l'absence des partis d'opposition qui en contestent certains articles, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des candidats. Des milliers de manifestants de l'opposition ont pris la rue à Niamey, le 28 septembre, afin de contester le nouveau code électoral et remettre en question la CÉNI. Cette mobilisation intervient un mois après la publication du calendrier électoral qui prévoit le premier tour de la présidentielle, couplé aux élections législatives, pour le 27 décembre 2020. Le second tour serait prévu pour le début 2021. Quant à elles, les élections municipales et régionales se tiendront en amont le 1^{er} novembre 2020.

Les principaux candidats à la présidentielle sont déjà identifiés. Mohamed Bazoum, ministre nigérien de l'Intérieur, a été investi fin mars 2019 candidat du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS, au pouvoir), l'actuel président Mahamadou Issoufou ne se présentant pas pour un troisième mandat. Les deux autres candidats déjà déclarés sont Seïni Oumarou, dirigeant du Mouvement national pour la société de développement (MNSD), et Mahamane Ousmane, ancien président de 1993 à 1996. Du côté du principal parti de l'opposition, le Mouvement démocratique nigérien (Moden) a désigné comme candidat Hama Amadou. L'ancien président de l'Assemblée nationale est rentré au Niger, le 14 novembre, après trois ans d'exil. Condamné à un an de prison dans une affaire de trafic international de bébés, il purge actuellement sa peine dans la prison de Filingué et pourrait être écarté de la course à la présidentielle.

4.11.5. Tchad

Bien que moins touché par le terrorisme que les autres pays du Sahel, le Tchad connaît également des violences meurtrières. Depuis le début de l'année, les incursions des djihadistes nigériens connaissent un regain d'activité dans la région du Lac Tchad. En février, les forces armées françaises et tchadiennes ont mené une série de frappes aériennes contre les rebelles de l'Union des forces de la résistance (UFR) qui avaient annoncé vouloir marcher sur N'Djamena. Ces opérations conjointes ont permis de stopper la progression du groupe armé et la capture de plusieurs centaines de combattants. Le 14 août, un attentat suicide, revendiqué par Boko Haram, a fait au moins 15 morts et plusieurs blessés à N'Djamena. Une attaque de Boko Haram a été menée, le 2 décembre, contre un poste militaire de l'armée tchadienne, établi sur les rives du lac Tchad (Ouest). Des enlèvements et des exécutions de civils et de militaires ont aussi eu lieu dans cette région entre début septembre et fin novembre.

Depuis plusieurs années, l'est du Tchad est également en proie à des conflits intercommunautaires entre les autochtones ouaddaïens, agriculteurs, et les tribus arabes, éleveurs. Le président Déby a décrété, fin août, l'état d'urgence dans les deux provinces de l'est, le Ouaddaï et le Sila, lieux d'affrontements majeurs entre cultivateurs et éleveurs, ainsi que dans celle du Tibesti, dans le nord du pays, repaire de groupes rebelles et d'orpailleurs illégaux. Dans cette dernière province, la situation s'est considérablement détendue ces dernières semaines, le gouvernement ayant annoncé le 12 novembre avoir signé un accord de paix avec une milice d'autodéfense du Nord, mettant fin à des combats et à des tensions qui duraient depuis plusieurs mois en raison de l'opposition de la population locale à l'exploitation de l'or dans leurs régions.

Par ailleurs, le 21 février, le président Idriss Déby-Itno, au pouvoir depuis 1990, a mis en place la nouvelle CENI responsable d'organiser les prochaines élections législatives, initialement prévues pour mai 2019, mais qui ont été déplacées à l'année 2020. Maintes fois repoussées depuis quatre ans, les dernières élections législatives remontent à 2011, la composition de l'Assemblée nationale demeurant inchangée. La menace terroriste de Boko Haram et les difficultés financières sont invoquées pour justifier les reports successifs du scrutin.

Au début du mois de mai, l'opposition a suspendu sa participation au processus électoral pour demander la révision des décrets portant désignation des membres de la CENI. Par ailleurs, la neutralité du nouveau Président de la CENI, Kodi Mahamat Bam, présenté comme un militant du parti présidentiel, est remise en cause par l'opposition.

5. Veille électorale depuis juillet 2019

Belgique

Une triple élection a eu lieu le 26 mai 2019, soit aux niveaux régional, fédéral et européen. Au niveau fédéral, le parti indépendantiste flamand N-VA a remporté l'élection avec seulement 16% des suffrages exprimés. Le Vlaams Belang (11,9%), le PS (9,5%) et CD&V (8,9%) suivent, chaque parti recueillant un pourcentage relativement petit des voix exprimées. Néanmoins, le Vlaams Belang (droite radicale et indépendantiste flamand) a enregistré une progression fulgurante : il est passé de 3 à 18 sièges à la Chambre des députés – qui compte 150 élus –, et de 6 à 23 au Parlement régional de Flandre, avec 18,5

% des voix (+12,6). Pour l'heure, les consultations qui ont lieu pour la formation d'un gouvernement fédéral se déroulent dans une grande discrétion, mais la situation demeure bloquée.

Canada

Des élections législatives se sont tenues au Canada le 21 octobre 2019. Le Parti libéral de Justin Trudeau a fini en tête avec 157 sièges sur 338, formant ainsi un gouvernement minoritaire. Le Parti conservateur a obtenu 121 sièges tandis que le Bloc québécois a fait élire 32 députés, les néo-démocrates 24 et le Parti vert 3 députés. À l'échelle du pays, les conservateurs récoltent cependant plus d'appuis que les libéraux, avec 34,4 % des voix exprimées contre 33,1 %.

Grèce

À la suite de la défaite de son parti Syriza aux élections européennes et locales, le premier ministre Alexis Tsipras a convoqué des élections législatives anticipées le 7 juillet. Le parti de la Nouvelle démocratie, qui a remporté le scrutin avec 39,85% des suffrages, contre 31,53% pour Syriza, obtient la majorité au parlement avec 158 sièges sur 300. Le parti d'extrême droite Aube Dorée, troisième force politique du pays depuis 2015, a obtenu un score inférieur à 3% et n'obtient donc pas de siège au parlement. Kyriakos Mitsotakis, président de Nouvelle démocratie, a été nommé premier ministre.

Kosovo

Des élections législatives anticipées se sont tenues le 6 octobre. Au total, ce sont 25 listes électorales présentées par 20 partis, 4 coalitions et 1 candidat indépendant qui étaient en lice pour remporter les 120 sièges de l'Assemblée. 43,20% des électeurs ont pris part au scrutin. Deux partis de l'opposition, le parti Autodétermination et la Ligue démocratique du Kosovo sont arrivés en tête, remportant respectivement 30 et 31 sièges. Les deux principaux partis de la coalition au pouvoir, le Parti démocratique du Kosovo et l'Alliance pour l'avenir du Kosovo ont obtenu respectivement 25 et 14 sièges et ont reconnu leur défaite. L'Union européenne a qualifié les élections législatives anticipées de « pacifiques et ordonnées ».

Madagascar

L'Assemblée nationale nouvellement élue, qui s'est réunie en juillet 2019, a élu à l'unanimité Mme Christine Razanamahasoa (IRD) à sa présidence.

Maurice

Les élections législatives mauriciennes ont eu lieu le 7 novembre. La coalition l'Alliance Morisien (AM, centre droit), composée du Mouvement socialiste mauricien (MSM) et du Muvman Liberater (ML), obtient 38 sièges, ce qui lui donne la majorité absolue à l'Assemblée nationale, fixée à 32 députés. Les leaders de la coalition de centre gauche de l'Alliance nationale (17 députés) et du Mouvement militant mauricien (9 députés) ont quant à eux concédé leur défaite.

Moldavie

Les élections législatives se sont tenues le 2 février 2019. Le poste de premier ministre est actuellement occupé par Ion Chicu, après que le premier ministre Maia Sandu (qui a occupé le poste entre juin et novembre 2019) ait perdu une motion de confiance du gouvernement le 12 novembre.

Pologne

Les élections législatives se sont tenues le 13 octobre 2019. Le parti conservateur Droit et justice (PiS) dirigé par Jaroslaw Kaczynski reste au pouvoir en Pologne en remportant 43,59% des suffrages exprimés. Parmi les autres enseignements de ce scrutin, le retour de la gauche et l'entrée de l'extrême-droite antisystème au Parlement ont été notables. La principale formation d'opposition, la Coalition civique (KO, centriste), arrive loin derrière avec 27,40% des voix et 134 députés. Ce scrutin est marqué également par le retour au parlement de la gauche après une pause de quatre ans. L'Alliance de la gauche démocratique SLD obtient 49 sièges avec 12,56%. À l'autre bout du spectre politique, la Confédération, une formation hétéroclite d'extrême droite anti-système, comprenant des ultralibéraux et des nationalistes anti-migrants, entre à la Diète avec 6,8% des voix et 11 députés.

Roumanie

Une élection présidentielle s'est tenue le 10 novembre 2019. Au second tour, le libéral Klaus Iohannis a remporté un second mandat en infligeant au parti d'opposition, les sociaux-démocrates, une défaite historique. En effet, le chef d'État sortant a recueilli un peu plus de 63% des voix, tandis que son rival, Viorica Dancila, n'en a obtenu que 37%.

Rwanda

Des élections sénatoriales se sont déroulées du 16 au 18 septembre 2019. Quatorze sénateurs, dont quatre femmes, ont été élus dans les quatre provinces du pays et dans les établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit de 12 membres représentant les quatre provinces du pays et la capitale Kigali, élus par les collèges électoraux, et de deux sénateurs représentant les universités publiques et les universités privées.

Tunisie

- Élection législative :

Les élections législatives en Tunisie se sont tenues le 6 octobre 2019. Ennahdha, parti islamiste modéré, est arrivé en tête des élections législatives en remportant 52 sièges sur 217 à l'Assemblée des représentants du peuple. La première opposition est représentée par Qalb Tounes (Cœur de la Tunisie) qui a remporté 38 sièges, suivi de Al Tayar et Coalition Al-Karama qui remportent 22 et 21 sièges respectivement. Avec seulement un quart des sièges dans un Parlement morcelé, Ennahdha doit faire

d'importantes concessions pour arriver à ses fins, d'autant plus que trois quarts de la chambre sont représentés par des députés qui n'ont jamais siégé au Parlement.

- Élection présidentielle :

À la suite du décès du président Béji Caïd Essebsi en juillet 2019, l'élection présidentielle a été devancée au 15 septembre avec 26 candidats au bulletin de vote. Kais Saïed, candidat indépendant, a remporté l'élection présidentielle avec plus de 72% des suffrages au deuxième tour. Il devance ainsi Nabil Karoui, du parti Cœur de la Tunisie, libéré de prison après y avoir passé presque toute la campagne présidentielle. Sept millions de Tunisiens ont été appelés aux urnes.

- Formation du nouveau gouvernement :

Le 10 janvier 2020, le parlement tunisien a été convoqué pour un vote de confiance sur le gouvernement. La formation du nouveau gouvernement, confiée au parti d'inspiration islamiste Ennahdha, a été, selon plusieurs sources, laborieuse. Le premier ministre désigné, Habib Jemli, et l'exécutif devront obtenir la confiance du législatif.

6. Calendrier électoral pour le 1^{er} semestre de 2020

Section	Élection	Date
Tchad	Élection législative	Premier trimestre 2020 (à confirmer)
Comores	Élection législative	19 janvier 2020
Cameroun	Élections législatives et municipales	9 février 2020
Guinée	Élection législative	16 février 2020
Grèce	Élection présidentielle	Février 2020
Togo	Élection présidentielle	Mars 2020 (à confirmer)
France	Élections municipales	15 mars (1 ^{er} tour) et 22 mars (2 ^e tour le cas échéant)
Vanuatu	Élection législative	Mars 2020 (à confirmer)
République de Macédoine du Nord	Élection législative anticipée	12 avril 2020
Serbie	Élection législative anticipée	30 avril 2020
République arabe syrienne	Élection législative	30 avril 2020
Mali	Élection législative	2 mai 2020
Burundi	Élections législatives et présidentielle	20 mai 2020
Pologne	Élection présidentielle	Mai 2020 (à confirmer)
Haïti	Élections législatives et sénatoriales	2020 (à confirmer)